

Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises



2008



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 16F0006X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division des comptes et de la statistique de l'environnement

Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises

2008

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être citée comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2010

N° 16F0006X au catalogue

ISSN 1701-6290

Périodicité : bisannuelle

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Remerciements

La présente publication n'aurait pu être réalisée sans la collaboration des répondants à l'enquête et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance.

Ce rapport a été préparé par la Division des comptes et de la statistique de l'environnement sous la direction de **Rob Smith**, directeur, et de **John Marshall**, chef, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement. La collecte des données a été effectuée par la Division des opérations et de l'intégration (**Mel Jones**, directeur) et la Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Sheri Vermette, analyste principal, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement, a assuré la gestion de l'enquête.

La contribution importante des personnes suivantes à diverses étapes du projet mérite d'être soulignée :

Peter Van Wesenbeeck

Marc Lavergne

Don Grant

Jeff Fritzsche

Gordon Dewis

Laurie Jong

Monique Deschambault

Avant propos

La présente publication entend traiter des estimations de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE), 2008. L'enquête vise à mesurer les dépenses de l'industrie canadienne pour se conformer à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en vigueur ou prévus. L'enquête permet également de recueillir des renseignements sur les pratiques de gestion environnementale et sur les technologies environnementales adoptées par l'industrie en vue de prévenir la pollution ou de lutter contre la pollution.

Les réglementations en vigueur ou à venir, liées à l'environnement, jouent un rôle important dans l'évolution des dépenses de l'industrie sur la protection de l'environnement. Les administrations publiques canadiennes adoptent divers règlements visant à prévenir ou à réduire la pollution de l'air, les effluents et les déchets solides ainsi qu'à protéger la faune et l'habitat. Cependant, les dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement peuvent également être tributaires de conventions ou d'ententes volontaires entre les représentants des administrations publiques et de l'industrie.

L'EDPE a été mené depuis 1994. Il a été commencé afin de combler des lacunes statistiques relativement aux dépenses de la protection de l'environnement de l'industrie et à la demande de produits et de services environnementaux connexes. En plus de couvrir les dépenses des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, l'EDPE, dont la portée a été élargie, couvre depuis 1997 l'adoption de pratiques de gestion environnementale, de pratiques de prévention de la pollution et de technologies environnementales. Depuis l'année de référence 1998, l'EDPE est passée d'une enquête annuelle à une enquête biennale.

Table des matières

Faits saillants	6
Analyse	7
Dépenses totales de protection de l'environnement	7
Dépenses totales de protection de l'environnement selon la taille de l'entreprise	8
Dépenses en immobilisations consacrées par les entreprises à la protection de l'environnement	8
Dépenses en immobilisations consacrées à la prévention de la pollution et à la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental	9
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement	10
Méthodes de prévention de la pollution	10
Dépenses liées aux procédés et technologies énergétiques et à leur utilisation	10
Répartition de l'utilisation des procédés ou technologies énergétiques	11
Pratiques de gestion environnementale	11
Produits connexes	12
Tableaux statistiques	
1 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement	15
1-1 Type d'activité et industrie, province ou territoire, 2008	15
1-2 Type d'activité et industrie, 2006	17
2 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement	18
2-1 Type d'activité et industrie, province ou territoire, 2008	18
2-2 Type d'activité et industrie, 2006	20
3 Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et province ou territoire, 2008	20
4 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille de l'établissement, 2008	21
5 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement par employés selon la taille d'établissement, 2008	21
6 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille de l'établissement, 2008	22
7 Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement par employés selon la taille d'établissement, 2008	22
8 Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie, province ou territoire, 2008	23

Table des matières – suite

9	Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie, province ou territoire, 2008	24
10	Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon la taille de l'établissement, 2008	25
11	Dépenses liées aux procédés et aux technologies énergétiques selon l'industrie, province ou territoire, 2008	25
12	Dépenses liées aux procédés et aux technologies énergétiques selon la taille de l'établissement, 2008	26
13	Répartition de l'utilisation des technologies énergétiques, 2008	26
14	Répartition de l'utilisation des technologies énergétiques selon la taille de l'établissement, 2008	27
15	Pratiques de gestion environnementale par les établissements, 2008	27
16	Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2008	28

Qualité des données, concepts et méthodologie

Introduction	29
Sources de données et méthodologie	30
Méthodologie générale	31
Concepts et variables mesurées	34
Exactitude des données	36

Graphiques

1.	Dépenses en immobilisations et d'exploitation des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, 2008	7
----	---	---

Faits saillants

- En 2008, les entreprises exploitées au Canada ont consacré 9,1 milliards de dollars à la protection de l'environnement, en hausse de 5,3 % par rapport à 2006. Suivant une tendance de longue date, la plus grande part de ces dépenses a servi à éliminer des polluants une fois qu'ils ont été produits.
- Parmi les industries visées par l'enquête c'est l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz qui a dépensé le plus pour la protection de l'environnement, suivie de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité (32 % et 14 % des dépenses totales, respectivement).
- Sur les 3,8 milliards de dollars de dépenses en immobilisations consacrées à la protection de l'environnement, la plus grande partie est allée à la lutte contre la pollution (44 %), suivie de la prévention de la pollution (25 %).
- En 2008, les investissements dans la prévention de la pollution ont totalisé 959 millions de dollars, en chute de 37 % par rapport à 2006.
- L'Alberta est la province où les entreprises ont dépensé le plus en immobilisations pour la protection de l'environnement (1,7 milliard de dollars), suivie de l'Ontario (580 millions de dollars) et du Québec (439 millions de dollars). Les investissements considérables faits en Alberta sont principalement attribuables aux importantes dépenses engagées par l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz.
- Les dépenses d'exploitation consacrées à la protection de l'environnement ont atteint 5,2 milliards de dollars en 2008, en hausse de près de 10 % par rapport à 2006. Ces dépenses ont surtout été affectées aux services de gestion des déchets et aux services d'égout (1,6 milliard de dollars) et à la lutte contre la pollution (1,3 milliard de dollars).
- Comme c'était le cas en 2006, c'est l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz qui a engagé les dépenses d'exploitation les plus élevées en 2008, principalement pour l'assainissement et la désaffectation de sites. Parmi les provinces, c'est l'Ontario qui était en tête (1,6 milliard de dollars), suivi de près par l'Alberta (1,4 milliard de dollars).
- En 2008, les entreprises ont consacré 1,7 milliard de dollars aux procédés et technologies énergétiques, un recul de 15 % par rapport à 2006. Contrairement aux dépenses de protection de l'environnement, ces dépenses ne se limitent pas à celles effectuées pour se conformer aux réglementations, aux conventions et aux accords volontaires en matière environnementale.

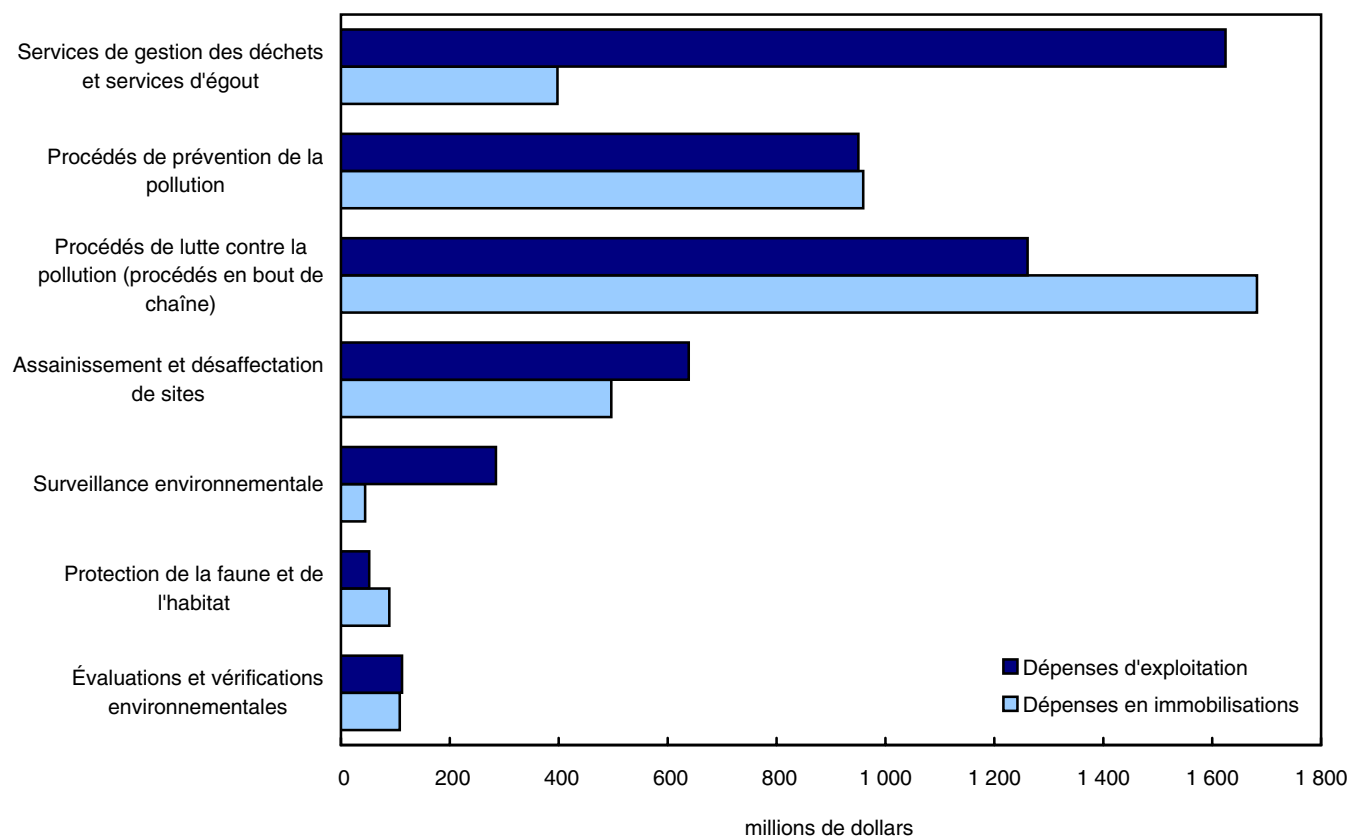
Analyse

Dépenses totales de protection de l'environnement

En 2008, les entreprises exploitées au Canada ont porté leurs dépenses de protection de l'environnement à 9,1 milliards de dollars, ce qui représente un gain de 5,3 % par rapport à 2006¹. Comme par les années passées, la plus grande part des dépenses de protection de l'environnement a servi à traiter des polluants une fois qu'ils ont été produits plutôt qu'à les éliminer avant qu'ils ne soient produits. Plus de la moitié (55 %) des dépenses totales de protection de l'environnement engagées en 2008 a été affectée à la lutte contre la pollution, aux services de gestion des déchets et aux services d'égout (graphique 1).

Graphique 1

Dépenses en immobilisations et d'exploitation des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement, 2008



Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableau CANSIM 153-0052.

Parmi les industries visées par l'enquête c'est l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz qui a dépensé le plus pour la protection de l'environnement, suivie de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité

1. Les estimations pour 2006 ont été révisées et sont présentées dans les tableaux 1-2 et 2-2. En outre, les estimations pour l'industrie du transport par pipeline ont été retirées des totaux de 2006 afin que ceux-ci puissent être comparés avec les totaux de 2008. En 2008, cette industrie n'était pas incluse dans le champ de l'enquête.

(32 % et 14 % des dépenses totales, respectivement). Plus du tiers de toutes les dépenses de protection de l'environnement engagées par l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz est allé à la lutte contre la pollution. L'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité a canalisé la majeure partie de ses dépenses de protection de l'environnement vers la prévention de la pollution (30 %). La prévention de la pollution vise à réduire ou à éliminer les polluants avant même qu'ils soient produits plutôt qu'après leur production.

À l'échelon provincial, c'est en Alberta que les entreprises ont déclaré les dépenses de protection de l'environnement les plus élevées en 2008, avec des dépenses de 3,1 milliards de dollars, dont la majeure partie (40 %) a été dirigée vers la lutte contre la pollution. Viennent ensuite les entreprises de l'Ontario avec 2,2 milliards de dollars, la plus grande part (33 %) de leurs dépenses étant affectée aux services de gestion des déchets et aux services d'égout.

Dépenses totales de protection de l'environnement selon la taille de l'entreprise

Les dépenses des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement ont varié en fonction du nombre d'employés. Comme en 2006, ce sont les moyennes entreprises (comptant de 100 à 499 employés) qui ont apporté la plus grande contribution aux dépenses liées à la protection de l'environnement en 2008. Ces entreprises constituent 23 % de la population observée et représentent 38 % des dépenses totales, alors que les très grandes entreprises (comptant 1 000 employés ou plus) ne constituent que 1 % de la population visée, mais représentent 29 % des dépenses (tableaux 4 et 6).

Si l'on examine les dépenses par employé, ce sont les très grandes entreprises qui ont le plus dépensé au chapitre de la protection de l'environnement, avec 6 688 \$ par employé (tableaux 5 et 7).

Dépenses en immobilisations consacrées par les entreprises à la protection de l'environnement

En 2008, les entreprises ont déclaré 3,8 milliards de dollars en dépenses en immobilisations pour la protection de l'environnement (tableau 1-1). Ces investissements sont principalement allés à la lutte contre la pollution (44 %), suivie de la prévention de la pollution (25 %). En 2006, l'investissement dans les activités de prévention de la pollution représentait 40 % des dépenses totales en immobilisations.

Ce changement est en partie attribuable aux dépenses en immobilisations de l'industrie des produits du pétrole et du charbon. Les investissements faits par cette industrie dans la prévention de la pollution sont tombés de 533,1 millions de dollars en 2006 à 42,5 millions de dollars en 2008. Des investissements plus élevés ont peut-être été faits en 2006 en prévision de la réglementation fédérale visant à limiter la teneur en soufre dans les carburants diesel hors route, ferroviaire et maritime, qui est entrée en vigueur en 2007². Un certain nombre d'entreprises de cette industrie ont terminé des projets d'immobilisations en 2006, qui concernaient principalement des carburants diesel à très faible teneur en soufre. En 2008, l'industrie a engagé des dépenses en immobilisations de 122,9 millions de dollars dans des projets de lutte contre la pollution.

L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz et l'industrie des métaux de première transformation ont affiché les plus fortes hausses des dépenses en immobilisations pour la lutte contre la pollution au cours de cette période. L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a dépensé 790,0 millions de dollars en 2008, en hausse par rapport à 410,1 millions de dollars en 2006, le gros de ces dépenses étant allé à la réduction des émissions atmosphériques et à la gestion des résidus.

L'industrie des métaux de première transformation a augmenté ses investissements dans la lutte contre la pollution; elle a dépensé 290,5 millions de dollars en immobilisations, comparativement à 68,9 millions de dollars en 2006. Les dépenses de 2008 ont été consacrées principalement au traitement des émissions atmosphériques.

2. *Canadian Environmental Regulation and Compliance News*, février 2006, vol. 17, n° 2.

Dépenses en immobilisations consacrées à la prévention de la pollution et à la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental

En 2008, comme en 2006, la majorité des dépenses en immobilisations engagées pour la prévention de la pollution et la lutte contre la pollution a été affectée à la prévention ou à la réduction des émissions de polluants atmosphériques. Près de 1,4 milliard de dollars ont été investis dans les procédés et les technologies de lutte contre la pollution visant à réduire les émissions atmosphériques, tandis que les dépenses en immobilisations au chapitre des procédés et des technologies de prévention de la pollution ont totalisé 422,2 millions de dollars (tableaux 8 et 9).

Les investissements les plus élevés dans la lutte contre les émissions de polluants atmosphériques ont été faits par l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz, suivie de l'industrie des métaux de première transformation. Les dépenses de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz se sont élevées à 711,4 millions de dollars en 2008, ce qui représente plus du double des investissements de 2006 (271,4 millions de dollars). Ces investissements représentent 90 % des dépenses totales en immobilisations pour la lutte contre la pollution faites par cette industrie en 2008, comparativement à 66 % en 2006.

L'industrie des métaux de première transformation a également affecté presque toutes (94 %) ses dépenses en immobilisations à la lutte contre la pollution afin de réduire ses émissions atmosphériques, ses investissements dans ce secteur ayant totalisé 272,9 millions de dollars en 2008.

Dix des 16 groupes industriels observés ont augmenté leurs dépenses au chapitre de la lutte contre les émissions de polluants atmosphériques. En 2006, le gouvernement canadien a créé un cadre réglementaire pour les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre (voir l'Encadré : « **Programme de réglementation de la qualité de l'air** »). L'anticipation de ces règlements peut avoir contribué à la hausse des dépenses consacrées au traitement des émissions atmosphériques.

Programme de réglementation de la qualité de l'air

En octobre 2006, le gouvernement fédéral a annoncé le Programme de réglementation de la qualité de l'air, visant à fournir un cadre réglementaire pour la réduction des émissions de polluants industriels. Ce programme fixait des objectifs de réduction obligatoires et exécutoires des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. La réglementation proposée, qui devait entrer en vigueur en 2010, exigeait que les installations industrielles existantes réduisent le volume de leurs émissions de 6 % chaque année entre 2007 et 2010³. En 2009, le gouvernement a annoncé des plans visant à harmoniser les politiques du Canada avec celles des États-Unis. Le nouvel objectif fixé était de réduire la totalité des émissions de gaz à effet de serre de 17 % d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 2005⁴.

La majorité (57 %) des dépenses en immobilisations engagées par l'industrie de l'extraction minière au chapitre de la lutte contre la pollution a servi au traitement des rejets dans le sol à partir des sites et à l'injection souterraine (67,5 millions de dollars), ce qui comprend l'injection en puits profond et la gestion des résidus. La situation était différente en 2006, alors que la plus grande part de ces dépenses a servi au traitement des substances déversées dans les eaux de surface.

Parmi les groupes industriels, c'est l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité qui a déclaré la plus grande part des dépenses en immobilisations consacrées à la prévention de la pollution (276,3 millions de dollars); un peu plus de la moitié de cette somme a été affectée au confinement de déchets solides et liquides sur le site. Cependant, 76 % des investissements de cette industrie pour la lutte contre la pollution (149,7 millions de dollars) ont servi au traitement des émissions atmosphériques.

3. Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques, 2007, Canada, n° de catalogue En84-53/2007.

4. Actions du Canada concernant les changements climatiques, 2010, <http://www.ecoaction.gc.ca/climatechange-changementsclimatiques/index-fra.cfm> (consulté le 17 septembre 2010).

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement

Les dépenses d'exploitation consacrées à la protection de l'environnement se sont chiffrées à 5,2 milliards de dollars en 2008 (tableau 3), en hausse de près de 10 % par rapport à 2006. Les entreprises ont déclaré des dépenses accrues au chapitre de la prévention de la pollution, de la lutte contre la pollution, de l'assainissement et de la désaffectation de sites ainsi que de la surveillance environnementale.

Dans l'ensemble, les services de gestion des déchets et les services d'égout ont accaparé la plus forte proportion des dépenses d'exploitation affectées à la protection de l'environnement en 2008 (1,6 milliard de dollars).

C'est l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz qui a déclaré les dépenses d'exploitation les plus élevées pour la protection de l'environnement, avec 24 % du total (1,2 milliard de dollars).

L'Ontario est la province affichant les dépenses d'exploitation les plus élevées en 2008 (1,6 milliard de dollars), suivi de l'Alberta (1,4 milliard de dollars).

Méthodes de prévention de la pollution

Dans l'ensemble, 64 % des entreprises au Canada ont eu recours à au moins une méthode de prévention de la pollution en 2008 (Encadré « **Méthodes de prévention de la pollution** »). Comme en 2006, les trois méthodes les plus répandues étaient les suivantes : bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution; recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux sur le site; prévention des fuites et des déversements.

Méthodes de prévention de la pollution

Le gouvernement fédéral définit la prévention de la pollution comme « l'utilisation de procédés, pratiques, matériaux, produits, substances ou formes d'énergie qui, d'une part, empêchent ou réduisent au minimum la production de polluants ou de déchets et, d'autre part, réduisent les risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine »⁵. À partir de cette définition, les entreprises participant à l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement devaient indiquer, parmi les suivantes, les méthodes de prévention de la pollution qu'elles avaient utilisées en 2008 :

- conception ou reformulation du produit;
- modifications de l'équipement ou du procédé de production;
- recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances sur le site;
- substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvant;
- amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat;
- prévention des fuites et déversement;
- bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution.

Les grandes et très grandes entreprises étaient les plus susceptibles d'utiliser une de ces méthodes; plus de 85 % d'entre elles ont déclaré avoir utilisé au moins une méthode de prévention de la pollution (tableau 10).

Dépenses liées aux procédés et technologies énergétiques et à leur utilisation

Les procédés et technologies énergétiques visent à réduire soit la quantité d'énergie utilisée dans un procédé de fabrication donné, soit la quantité de polluants générés par la production et l'utilisation d'énergie.

5. Dispositions relatives à la planification de la prévention de la pollution de la partie 4 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999.

Contrairement aux mesures des dépenses de protection de l'environnement examinées précédemment, qui se limitent aux dépenses engagées afin de respecter les réglementations en vigueur ou à venir, les mesures des dépenses liées aux procédés et technologies énergétiques incluent toutes les dépenses de ce type, qu'elles soient faites pour se conformer aux règlements ou pour toute autre raison.

Les entreprises ont consacré 1,7 milliard de dollars à des technologies énergétiques en 2008 (tableau 11), en baisse de 301,7 millions de dollars par rapport à 2006. Ce recul est attribuable à une réduction de 39 % des dépenses en immobilisations au chapitre des technologies énergétiques. Les dépenses d'exploitation pour ces technologies ont augmenté de 6 %.

L'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité a investi plus d'un demi-milliard de dollars dans les technologies énergétiques, plus que toute autre industrie en 2008; il s'agit d'une hausse de 27,4 millions de dollars comparativement à 2006. Cette augmentation est le résultat d'un accroissement des coûts d'exploitation liés aux technologies des énergies renouvelables telles que les petites installations hydroélectriques et les systèmes d'énergie solaire ou éolienne.

En 2008, l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a consacré 393,4 millions de dollars aux procédés et technologies énergétiques. Les dépenses en immobilisations au chapitre de ces technologies ont diminué de 385,6 millions de dollars entre 2006 et 2008. L'industrie, particulièrement les entreprises d'extraction des sables bitumineux, a déclaré en 2006 un niveau élevé de dépenses en immobilisations pour les technologies énergétiques, alors qu'en 2008, les dépenses liées à ces technologies étaient principalement des dépenses d'exploitation. Les technologies les plus souvent déclarées étaient les systèmes et le matériel d'énergie solaire et la récupération et la réutilisation d'énergie.

Par rapport à 2006, l'industrie des produits en bois et l'industrie de la fabrication du papier ont consacré moins de dépenses aux procédés et technologies énergétiques en 2008 (baisses de 72 % et 29 % respectivement), la plus grande part de la diminution étant attribuable à la réduction des dépenses d'exploitation.

Répartition de l'utilisation des procédés ou technologies énergétiques

Dans l'ensemble, 27 % des entreprises ont déclaré utiliser au moins un procédé ou une technologie énergétique (tableau 13). Les procédés ou technologies les plus communément cités (par une proportion variant entre 10 % et 13 % des entreprises) étaient les systèmes de gestion ou de contrôle de l'énergie, la récupération de l'énergie et les vérifications énergétiques.

La probabilité qu'une entreprise utilise une technologie environnementale énergétique augmentait en fonction du nombre d'employés; 81 % des entreprises comptant 1 000 employés ou plus ont utilisé une technologie environnementale, comparativement à 21 % des entreprises ayant moins de 100 employés (tableau 14).

Pratiques de gestion environnementale

Les pratiques de gestion environnementale sont des pratiques que les entreprises adoptent afin de réduire leur impact sur l'environnement.

En 2008, 32 % des entreprises avaient adopté au moins une pratique de gestion environnementale (tableau 15). Les deux pratiques les plus courantes étaient l'utilisation d'un système de gestion environnementale et la mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution.

Produits connexes

Choisis parmi les publications de Statistique Canada

16-001-M	Série de documents analytiques et techniques sur les comptes et la statistique de l'environnement
16-002-X	EnviroStats
16-201-X	L'activité humaine et l'environnement
16-257-X	Catalogue des produits des comptes et de la statistique de l'environnement
16-401-X	Utilisation industrielle de l'eau
16F0023X	Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteur des entreprises et des administrations publiques
16F0024X	Gestion et technologies environnementales du secteur des entreprises

Choisis parmi les produits techniques et analytiques de Statistique Canada

16-001-M2007004	Les enquêtes sur l'environnement auprès des établissements : l'expérience canadienne
16-002-X200900411030	Industrie manufacturière canadienne : investissements dans les procédés ou les technologies énergétiques et leur utilisation

Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

153-0052	Dépenses en immobilisations et d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le type d'activité, Canada, bisannuel
153-0053	Dépenses en immobilisations et d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement, selon le type d'activité, Canada, provinces et territoires, bisannuel
153-0054	Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) et la prévention de la pollution, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et le type de milieu environnemental, Canada, bisannuel
153-0055	Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) et la prévention de la pollution, selon le type de milieu environnemental, Canada, provinces et territoires, bisannuel
153-0056	Dépenses en immobilisations et d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement, selon le type d'activité et la taille de l'établissement, Canada, bisannuel

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

1903	Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement
------	---

Choisis parmi les tableaux sommaires de Statistique Canada

- *Dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie*
- *Dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu environnemental et l'industrie*
- *Dépenses de protection de l'environnement selon l'industrie et l'activité*

Tableaux statistiques

Tableau 1-1

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement — Type d'activité et industrie, province ou territoire, 2008

	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation de sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout
millions de dollars					
Industrie					
Exploitation forestière	0,0	0,0	0,0	0,0	x
Extraction de pétrole et de gaz	26,2	38,1	419,6	43,7	170,8
Extraction minière	7,5	20,2	20,7	1,5	48,2
Production, transport et distribution d'électricité	2,6	39,9	21,5	41,6	52,9
Distribution de gaz naturel	x	x	1,9	x	x
Aliments	F	F	F	F	27,5
Boissons et produits du tabac	0,1	x	x	0,0	x
Produits en bois	x	F	0,0	0,6	F
Fabrication du papier	1,0	x	5,4	0,1	9,7
Produits du pétrole et du charbon	0,7	F	x	x	14,2
Produits chimiques	2,0	x	3,2	0,0	34,5
Produits minéraux non métalliques	0,7	1,4	x	x	F
Première transformation des métaux	1,2	F	3,6	0,0	6,9
Fabrication de produits métalliques	0 ^s	0,3	x	0,0	3,9
Matériel de transport	x	F	0,1	0,0	1,9
Autres industries manufacturières	0,7	F	F	0,0	5,4
Total	44,5	108,0	496,6	88,8	397,7
Province ou territoire					
Provinces de l'Atlantique ¹	2,4	F	0,7	1,7	x
Québec	2,2	x	18,9	x	57,0
Ontario	6,5	x	12,0	1,1	58,6
Manitoba	F	x	7,0	x	F
Saskatchewan	x	21,8	46,1	x	45,9
Alberta	21,9	34,1	362,2	43,3	143,3
Colombie-Britannique et les territoires ²	x	x	49,5	9,2	76,3
Total	44,5	108,0	496,6	88,8	397,7

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 1-1 – suite

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement — Type d'activité et industrie, province ou territoire, 2008

	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Autres	Total	Proportion du total
	millions de dollars			pourcentage	
Industrie					
Exploitation forestière	F	F	0,0	F	F
Extraction de pétrole et de gaz	790,0	118,1	34,0	1 640,4	42,8
Extraction minière	119,1	134,2	0,2	351,7	9,2
Production, transport et distribution d'électricité	197,6	276,3	8,8	641,2	16,7
Distribution de gaz naturel	x	x	x	52,6	1,4
Aliments	19,2	42,3	F	92,4	2,4
Boissons et produits du tabac	x	x	0,0	13,7	0,4
Produits en bois	3,4	6,8	F	18,1	0,5
Fabrication du papier	13,0	30,5	x	60,0	1,6
Produits du pétrole et du charbon	122,9	42,5	x	206,2	5,4
Produits chimiques	27,8	47,4	x	115,7	3,0
Produits minéraux non métalliques	39,2	38,2	x	92,6	2,4
Première transformation des métaux	290,5	72,6	x	375,2	9,8
Fabrication de produits métalliques	F	14,3	0,0	29,7	0,8
Matériel de transport	26,3	14,6	0,0	43,0	1,1
Autres industries manufacturières	19,5	F	F	85,2	2,2
Total	1 682,2	959,1	51,7	3 828,6	100,0
Province ou territoire					
Provinces de l'Atlantique ¹	65,7	66,5	1,4	155,2	4,1
Québec	F	155,0	1,1	439,0	11,5
Ontario	226,3	262,7	x	579,5	15,1
Manitoba	x	x	x	364,3	9,5
Saskatchewan	116,3	93,2	2,5	347,5	9,1
Alberta	857,3	183,8	31,4	1 677,4	43,8
Colombie-Britannique et les territoires ²	62,3	x	x	265,6	6,9
Total	1 682,2	959,1	51,7	3 828,6	100,0

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0052 et 153-0053.

Tableau 1-2
Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement — Type d'activité et industrie, 2006

	Surveillance environ- nementale	Évaluations et vérifi- cations environ- nementales	Assainis- sement et désaffec- tation de sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Total	Proportion du total
	millions de dollars							pourcentage	
Industrie	F	F	F	F	0,5	0,8	F	F	F
Exploitation forestière									
Extraction de pétrole et de gaz	132,3r	43,1r	343,7r	124,8r	286,3r	410,1r	377,1r	1 717,4r	44,8r
Extraction minière	5,3	x	9,3	x	26,0	174,5	49,2	269,9	7,0
Production, transport et distribution d'électricité	6,4r	85,1r	21,6r	18,5r	22,2r	73,3r	111,6r	338,7r	8,8r
Distribution de gaz naturel	x	2,9	x	x	x	3,0	54,1	65,7	1,7
Aliments	1,4	0,4	F	x	F	12,8	41,0	123,8	3,2
Boissons et produits du tabac	x	0,0	F	0,0	x	x	3,1	5,4	0,1
Produits en bois	F	F	F	F	1,8	30,7	18,3	55,5	1,4
Fabrication du papier	1,8	0,1	3,2	0,2	9,5	21,3	52,0	88,0	2,3
Produits du pétrole et du charbon	x	F	x	0,0	10,4	45,7	533,1	596,4	15,6r
Produits chimiques	0,6	x	3,0	x	8,8	25,8	44,0	82,4	2,1
Produits minéraux non métalliques	F	F	F	3,3	0,5	16,1	22,7	61,1	1,6
Première transformation des métaux	0,8	x	12,8	x	8,1	68,9	31,1	122,6	3,2
Fabrication de produits métalliques	F	x	x	0,0	10,1	3,0	F	F	F
Matériel de transport	0,1	x	x	x	x	15,7	18,7	42,2	1,1
Autres industries manufacturières	0,8	F	0,4	x	F	12,8	73,0	150,2	3,9
Total	172,6r	136,7r	407,2r	152,0r	x	x	1 527,7r	3 834,2r	100,0

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0052 et 153-0053.

Tableau 2-1

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement — Type d'activité et industrie, province ou territoire, 2008

	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation de sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)
millions de dollars						
Industrie						
Exploitation forestière	0,8	0,6	0,3	16,1	3,8	F
Extraction de pétrole et de gaz	90,2	32,3	403,0	10,2	134,9	245,2
Extraction minière	34,5	13,6	61,6	0,9	60,1	127,0
Production, transport et distribution d'électricité	49,9	25,2	101,9	12,6	156,2	118,3
Distribution de gaz naturel	0,4	0,5	F	x	3,0	x
Aliments	6,9	2,7	F	F	298,9	22,7
Boissons et produits du tabac	0,3	0,2	x	0,1	15,7	1,0
Produits en bois	4,9	2,1	3,4	8,1	36,2	F
Fabrication du papier	26,0	4,0	5,0	0,5	156,6	155,3
Produits du pétrole et du charbon	8,5	1,0	10,6	0,1	92,2	138,7
Produits chimiques	15,5	7,4	29,9	x	102,7	72,9
Produits minéraux non métalliques	5,1	2,8	1,8	0,1	30,2	28,5
Première transformation des métaux	27,7	7,1	14,7	1,5	211,8	270,5
Fabrication de produits métalliques	3,2	1,9	F	x	100,6	9,4
Matériel de transport	4,4	3,7	0,7	F	70,7	15,9
Autres industries manufacturières	6,3	7,0	3,7	F	151,0	26,9
Total	284,6	112,3	638,7	52,0	1 624,6	1 261,1
Province ou territoire						
Provinces de l'Atlantique ¹	15,8	x	10,4	x	115,7	103,3
Québec	37,9	18,4	21,9	13,4	435,8	222,5
Ontario	64,7	34,3	80,4	3,8	661,9	372,5
Manitoba	4,3	x	1,6	x	31,3	20,4
Saskatchewan	29,9	6,5	41,6	1,0	50,4	49,9
Alberta	74,8	35,2	408,4	14,4	222,7	391,9
Colombie-Britannique et les territoires ²	57,1	9,7	74,5	7,7	106,7	100,6
Total	284,6	112,3	638,7	52,0	1 624,6	1 261,1

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2-1 – suite

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement — Type d'activité et industrie, province ou territoire, 2008

	Procédés de prévention de la pollution	Frais, amendes et permis	Autres	Total	Proportion du total
	millions de dollars			pourcentage	
Industrie					
Exploitation forestière	F	x	1,3	30,3	0,6
Extraction de pétrole et de gaz	253,2	12,9	53,9	1 235,9	23,6
Extraction minière	57,1	16,0	31,1	401,9	7,7
Production, transport et distribution d'électricité	112,8	28,4	41,2	646,7	12,3
Distribution de gaz naturel	x	0,1	1,1	20,8	0,4
Aliments	11,9	9,7	4,3	357,3	6,8
Boissons et produits du tabac	x	0,7	0,3	19,0	0,4
Produits en bois	7,8	2,8	2,1	93,0	1,8
Fabrication du papier	76,1	8,9	7,7	440,1	8,4
Produits du pétrole et du charbon	73,6	5,3	8,4	338,5	6,5
Produits chimiques	34,8	x	18,6	286,6	5,5
Produits minéraux non métalliques	7,9	2,1	4,5	83,0	1,6
Première transformation des métaux	F	3,0	19,1	796,7	15,2
Fabrication de produits métalliques	12,5	0,6	4,2	132,7	2,5
Matériel de transport	9,7	0,4	12,9	118,7	2,3
Autres industries manufacturières	33,4	1,9	10,0	240,2	4,6
Total	950,3	97,2	220,6	5 241,4	100,0
Province ou territoire					
Provinces de l'Atlantique ¹	183,1	x	8,2	452,9	8,6
Québec	F	8,2	34,9	1 002,9	19,1
Ontario	287,3	11,5	64,1	1 580,5	30,2
Manitoba	11,8	x	4,1	83,3	1,6
Saskatchewan	33,7	10,0	8,8	231,8	4,4
Alberta	172,5	45,8	64,4	1 430,1	27,3
Colombie-Britannique et les territoires ²	52,0	15,3	36,2	459,9	8,8
Total	950,3	97,2	220,6	5 241,4	100,0

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0052 et 153-0053.

Tableau 2-2
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement — Type d'activité et industrie, 2006

	Surveillance environne- mentale	Évaluations et vérifications environne- mentales	Assainis- sment et désaffec- tation de sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Frais, amendes et permis	Autres	Total	Proportion du total
	millions de dollars										pourcentage
Industrie											
Exploitation forestière	2,6	2,5	6,5	32,2	9,3	0,8	5,4	0,8	2,4	62,6	1,3
Extraction de pétrole et de gaz	50,2r	43,2r	344,4r	16,5r	197,3r	183,7r	117,2r	25,2r	101,5r	1 079,2r	22,6r
Extraction minière	20,8	8,3	49,8	2,1	54,5	71,3	48,9	11,1	10,2	277,0	5,8
Production, transport et distribution d'électricité	39,6r	28,8r	68,6r	17,2r	90,0r	52,3r	85,8r	28,7r	55,8r	466,9r	9,8r
Distribution de gaz naturel	0,8	3,4	1,2	0,1	4,1	x	6,7	x	2,2	22,4	0,5
Aliments	10,8	4,7	F	x	239,5	24,4	19,6	9,2	8,2	317,9	6,6r
Boissons et produits du tabac	0,2	x	F	x	10,5	F	0,6	3,0	0,2	15,5	0,3
Produits en bois	4,1	2,4	12,4	F	F	18,8	9,4	2,8	3,4	181,8	3,8
Fabrication du papier	31,1	x	7,8	x	219,0	165,5	56,2	12,3	9,0	508,5	10,6r
Produits du pétrole et du charbon	7,6	2,0	6,1	x	48,1	123,7	103,1	x	4,7	297,1	6,2
Produits chimiques	18,8	5,5	10,1	x	123,7	59,8	32,2	F	13,0	280,5	5,9
Produits minéraux non métalliques	6,2	1,5	2,8	0,1	33,9	16,6	6,4	2,7	2,7	73,0	1,5
Première transformation des métaux	34,5	8,6	16,8	1,4	168,6	290,0	76,3	4,5	10,3	610,9	12,8
Fabrication de produits métalliques	2,4	2,9	2,1	F	45,7	5,0	8,0	0,7	1,6	68,5	1,4
Matériel de transport	3,6	4,0	x	x	94,9	18,8	6,8	x	10,2	142,1	3,0
Autres industries manufacturières	9,6	5,5	F	F	294,1	13,1	F	2,5	3,8	379,0	7,9
Total	243,2r	128,6r	537,1r	107,4r	1 730,3r	1 047,3r	629,0r	120,9r	239,1r	4 782,9r	100,0

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0052 et 153-0053.

Tableau 3
Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et province ou territoire, 2008

	Total des dépenses en immobilisation	Proportion du total des dépenses en immobilisation	Total des dépenses d'exploitation	Proportion du total des dépenses d'exploitation
	millions de dollars	pourcentage	millions de dollars	pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	18,5	0,5	163,9	3,1
Île-du-Prince-Édouard	1,8	0,0 ^s	5,4	0,1
Nouvelle-Écosse	58,0	1,5	70,2	1,3
Nouveau-Brunswick	76,8	2,0	213,4	4,1
Québec	439,0	11,5	1 002,9	19,1
Ontario	579,5	15,1	1 580,5	30,2
Manitoba	364,3	9,5	83,3	1,6
Saskatchewan	347,5	9,1	231,8	4,4
Alberta	1 677,4	43,8	1 430,1	27,3
Colombie-Britannique	x	x	428,5	8,2
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	x	x	31,4	0,6
Total	3 828,6	100,0	5 241,4	100,0

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 4
Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille de l'établissement, 2008

	Nombre d'employés par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	millions de dollars			
Surveillance environnementale	13,7	x	x	9,0
Évaluations et vérifications environnementales	16,5	34,2	20,6	36,7
Assainissement et désaffectation de sites	161,2	239,7	46,0	49,7
Protection de la faune et de l'habitat	16,2	x	x	28,9
Services de gestion des déchets et services d'égout	166,5	133,0	42,6	55,7
Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	122,2	636,2	255,1	668,6
Procédés de prévention de la pollution	136,9	369,6	128,4	324,2
Autres	7,4	22,7	12,3	9,3
Total	640,6	1 481,5	524,3	1 182,1

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableau CANSIM 153-0056.

Tableau 5
Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement par employés selon la taille d'établissement, 2008

	Nombre d'employés par établissement				Total
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus	
	dollars par employé				
Surveillance environnementale	26,4	x	x	23,0	23,8
Évaluations et vérifications environnementales	31,8	46,4	93,3	93,9	57,9
Assainissement et désaffectation de sites	311,2	325,5	208,2	127,0	266,0
Protection de la faune et de l'habitat	31,4	x	x	73,8	47,6
Services de gestion des déchets et services d'égout	321,4	180,5	192,9	142,3	213,1
Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	236,0	863,8	1 155,7	1 708,8	901,2
Procédés de prévention de la pollution	264,4	501,8	581,7	828,6	513,9
Autres	14,2	30,8	55,8	23,9	27,7
Total	1 236,8	2 011,4	2 375,3	3 021,4	2 051,2

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 6
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la taille de l'établissement, 2008

	Nombre d'employé par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	millions de dollars			
Surveillance environnementale	79,7	97,6	45,8	61,4
Évaluations et vérifications environnementales	24,3	36,4	19,9	31,7
Assainissement et désaffectation de sites	130,8	216,8	95,5	195,6
Protection de la faune et de l'habitat	8,3	29,3	5,4	9,0
Services de gestion des déchets et services d'égout	517,6	552,3	242,6	312,1
Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	111,9	559,0	187,9	402,3
Procédés de prévention de la pollution	224,1	312,0	69,9	344,5
Frais, amendes et permis	10,8	51,4	26,8	8,2
Autres	36,1	78,2	36,5	69,8
Total	1 143,5	1 933,0	730,4	1 434,5

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableau CANSIM 153-0056.

Tableau 7
Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement par employés selon la taille d'établissement, 2008

	Nombre d'employés par établissement				Total
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus	
	dollars par employée				
Surveillance environnementale	153,9	132,6	207,7	157,0	152,5
Évaluations et vérifications environnementales	46,9	49,5	89,9	81,0	60,1
Assainissement et désaffectation de sites	252,5	294,4	432,7	499,9	342,2
Protection de la faune et de l'habitat	16,0	39,8	24,4	23,0	27,9
Services de gestion des déchets et services d'égout	999,3	749,9	1 099,1	797,7	870,4
Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	216,0	758,9	851,4	1 028,2	675,6
Procédés de prévention de la pollution	432,6	423,6	316,5	880,4	509,2
Frais, amendes et permis	20,9	69,7	121,5	20,9	52,1
Autres	69,7	106,2	165,5	178,3	118,2
Total	2 207,8	2 624,5	3 308,6	3 666,4	2 808,2

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 8
Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution selon le milieu
environnemental et l'industrie, province ou territoire, 2008

	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site	Bruits, radiations et vibrations	Autres	Total
millions de dollars						
Industrie						
Exploitation forestière	F	F	F	F	F	F
Extraction de pétrole et de gaz	F	F	19,4	F	0,9	118,1
Extraction minière	18,9	83,6	30,7	x	x	134,2
Production, transport et distribution d'électricité	81,3	21,3	142,3	F	F	276,3
Distribution de gaz naturel	x	0,1	1,1	0,0	0,0	x
Aliments	10,8	8,3	F	F	16,2	42,3
Boissons et produits du tabac	1,4	1,4	0,0	F	1,5	x
Produits en bois	3,1	0,6	1,6	0,0	1,6	6,8
Fabrication du papier	20,9	x	2,9	x	3,9	30,5
Produits du pétrole et du charbon	26,8	x	4,6	x	x	42,5
Produits chimiques	23,9	4,0	8,3	F	F	47,4
Produits minéraux non métalliques	30,9	2,7	x	F	4,2	38,2
Première transformation des métaux	60,5	5,7	5,4	x	x	72,6
Fabrication de produits métalliques	7,5	1,7	2,0	0,2	2,9	14,3
Matériel de transport	x	F	x	0,0	4,6	14,6
Autres industries manufacturières	F	F	F	0,2	12,0	F
Total	422,2	178,8	232,8	F	100,6	959,1
Province ou territoire						
Provinces de l'Atlantique ¹	41,2	x	x	0,0	2,5	66,5
Québec	98,1	16,1	19,6	1,1	20,0	155,0
Ontario	132,9	36,6	29,7	0,6	63,0	262,7
Manitoba	x	6,5	x	0,0	2,7	x
Saskatchewan	x	x	25,7	F	0,4	93,2
Alberta	100,5	F	x	F	x	183,8
Colombie-Britannique et les territoires ²	22,6	F	x	F	F	x
Total	422,2	178,8	232,8	F	100,6	959,1

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0054 et 153-0055.

Tableau 9
Répartition des dépenses en immobilisations visant les procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) selon le milieu environnemental et l'industrie, province ou territoire, 2008

	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site	Bruits, radiations et vibrations	Total
millions de dollars					
Industrie					
Exploitation forestière	F	F	0,0	F	F
Extraction de pétrole et de gaz	711,4	18,3	58,5	1,7	790,0
Extraction minière	F	x	67,5	F	119,1
Production, transport et distribution d'électricité	149,7	20,9	x	F	197,6
Distribution de gaz naturel	x	0,0	0,0	0,0	x
Aliments	9,9	3,6	F	F	19,2
Boissons et produits du tabac	0,7	x	x	x	x
Produits en bois	3,0	F	0,2	0,0	3,4
Fabrication du papier	8,0	4,4	x	x	13,0
Produits du pétrole et du charbon	96,9	x	x	F	122,9
Produits chimiques	11,7	4,6	10,1	1,4	27,8
Produits minéraux non métalliques	37,9	0,5	F	0,7	39,2
Première transformation des métaux	272,9	8,3	x	F	290,5
Fabrication de produits métalliques	F	0,1	0,1	F	F
Matériel de transport	15,3	x	x	x	26,3
Autres industries manufacturières	16,8	F	F	x	19,5
Total	1 361,0	114,7	190,2	16,2	1 682,2
Province ou territoire					
Provinces de l'Atlantique 1	49,9	x	x	0,0	65,7
Québec	F	14,8	x	F	F
Ontario	162,5	35,0	22,0	6,9	226,3
Manitoba	F	7,5	F	F	x
Saskatchewan	55,5	x	41,7	x	116,3
Alberta	764,8	21,1	69,4	2,1	857,3
Colombie-Britannique et les territoires 2	47,4	x	x	0,3	62,3
Total	1 361,0	114,7	190,2	16,2	1 682,2

1. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

2. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, tableaux CANSIM 153-0054 et 153-0055.

Tableau 10
Répartition des méthodes de la prévention de la pollution selon la taille de l'établissement, 2008

	Nombre d'employés par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage			
Conception ou reformulation du produit	13	15	21	29
Modifications de l'équipement ou du procédé de production	18	25	34	55
Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération sur le site	37	49	66	70
Substitution de matériaux, de matières premières ou de solvant	17	23	25	47
Amélioration de la gestion ou des techniques d'achat	23	26	32	44
Prévention des fuites et déversements	33	49	72	73
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation	36	54	77	75
Autres	6	6	11	25
Total 1	60	75	88	87

1. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une méthode de prévention de la pollution.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 11
Dépenses liées aux procédés et aux technologies énergétiques selon l'industrie, province ou territoire, 2008¹

	Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total
	millions de dollars		
Industries			
Exploitation forestière	x	x	0,6
Extraction de pétrole et de gaz	308,7	84,7	393,4
Extraction minière	14,7	20,2	34,9
Production, transport et distribution d'électricité	402,0	121,0	523,0
Distribution de gaz naturel	x	x	2,2
Aliments	11,0	24,9	35,9
Boissons et produits du tabac	0,6	0,8	1,4
Produits en bois	45,1	14,8	59,9
Fabrication du papier	136,0	104,2	240,2
Produits du pétrole et du charbon	x	x	26,0
Produits chimiques	107,2	F	183,4
Produits minéraux non métalliques	x	x	6,9
Première transformation des métaux	F	x	112,5
Fabrication de produits métalliques	1,0	6,2	7,2
Matériel de transport	3,3	2,9	6,2
Autres industries manufacturières	7,0	16,9	23,9
Total	1 072,7	584,8	1 657,5
Province ou territoire			
Provinces de l'Atlantique 2	x	x	53,6
Québec	54,8	44,8	99,7
Ontario	119,4	236,7	356,1
Manitoba	x	x	11,3
Saskatchewan	x	x	314,2
Alberta	591,1	73,6	664,7
Colombie-Britannique et les territoires 3	89,5	F	158,0
Total	1 072,7	584,8	1 657,5

1. Les dépenses affectées aux technologies énergétiques ne se limitaient pas à celles qu'on a engagées pour respecter les réglementations, les conventions ou les accords volontaires en matière environnementale.

2. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

3. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 12
Dépenses liées aux procédés et aux technologies énergétiques selon la taille de l'établissement, 2008

	Nombre d'employés par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	millions de dollars			
Dépenses d'exploitation	F	333,1	342,1	175,6
Dépenses en immobilisations	139,1	135,1	134,4	176,3
Total	361,0	468,1	476,5	351,8

Note(s) : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 13
Répartition de l'utilisation des technologies énergétiques, 2008

	Proportion des établissements ayant utilisé chaque technologie
	pourcentage
Cogénération	3
Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	3
Systèmes ou matériel de substitutions de carburant	3
Récupération et réutilisation d'énergie (par exemple, récupération de chaleur)	10
Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	12
Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2006 à 2008)	13
Autres systèmes, équipement ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique	8
Source d'énergies renouvelables	
Petites, mini- ou micro centrales hydroélectriques	1
Systèmes ou matériel d'énergie solaire	2
Systèmes ou matériel d'énergie éolienne	0 ^s
Énergie de la biomasse ¹	3
Énergie géothermique	0 ^s
Autres systèmes ou équipement d'énergies renouvelables	1
Total²	27

1. Les exemples incluent les cultures énergétiques et la transformation des résidus en énergie.

2. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une technologie énergétique.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 14
Répartition de l'utilisation des technologies énergétiques selon la taille de l'établissement, 2008

	Nombre d'employés par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage ¹			
Cogénération	2	4	20	11
Systèmes ou matériel de carburants de remplacement	2	4	8	8
Systèmes ou matériel de substitutions de carburant	2	4	12	20
Récupération et réutilisation d'énergie (par exemple, récupération de chaleur)	7	18	29	46
Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie	9	19	37	64
Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2006 à 2008)	9	21	28	48
Autres systèmes, équipement ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique	7	10	21	41
Source d'énergies renouvelables				
Petites, mini- ou micro centrales hydroélectriques	0 ^s	0 ^s	5	11
Systèmes ou matériel d'énergie solaire	1	2	7	20
Systèmes ou matériel d'énergie éolienne	0 ^s	0 ^s	4	14
Énergie de la biomasse ²	2	4	7	9
Énergie géothermique	0 ^s	0 ^s	1	2
Autres systèmes ou équipement d'énergies renouvelables	1	1	3	13
Total ³	21	40	66	81

1. Pourcentage des établissements ayant utilisé chaque technologie.

2. Les exemples incluent les cultures énergétiques et la transformation des résidus en énergie.

3. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins un procédé ou technologie de conservation de l'énergie.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 15
Pratiques de gestion environnementale par les établissements, 2008

	Proportion des établissements utilisant cette pratique	Part de l'emploi des établissements utilisant cette pratique
	pourcentage	
Système de gestion environnementale	18	43
Analyse du cycle de vie	5	17
Certification ISO 14000	7	28
Certification ISO 14064	1	6
Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	14	32
Accords volontaires en matière d'environnement	7	20
Programme d'acquisition de produits écologiques	8	18
Programme d'éco-étiquetage des produits	5	7
Mise en oeuvre d'une politique de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement	6	17
Touché par la politique de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur ou d'un client	7	17
Incitatifs environnementaux	3	15
Autres	1	2
Total	32¹	56

1. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une pratique environnementale.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 16
Répartition des pratiques de gestion environnementale selon la taille de l'établissement, 2008

	Nombre d'employés par établissement			
	Moins de 100	100 à 499	500 à 999	1 000 et plus
	pourcentage			
Système de gestion environnementale	12	28	70	78
Analyse du cycle de vie	3	6	24	34
Certification ISO 14000	3	13	52	58
Certification ISO 14064	0 ^s	1	2	10
Mise en oeuvre d'un plan de prévention de la pollution	11	20	44	59
Accords volontaires en matière d'environnement	5	9	32	37
Programme d'acquisition de produits écologiques	7	9	20	24
Programme d'éco-étiquetage des produits	4	6	7	13
Mise en oeuvre d'une politique de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement	5	10	13	29
Touché par la politique de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur ou d'un client	6	9	17	26
Incitatifs environnementaux	2	6	16	29
Autres	1	2	4	3
Total 1	26	45	81	85

1. Pourcentage d'établissements qui utilisaient au moins une pratique environnementale.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Introduction

Les renseignements dans les sections suivantes visent à assurer une bonne compréhension des concepts de base qui encadrent les données fournies dans le présent rapport, de la méthodologie de l'enquête et des principaux aspects de la qualité des données. Ils permettront à l'utilisateur de mieux cerner les forces et les limites des données et de comprendre comment celles-ci peuvent être employées et analysées efficacement. Ces renseignements peuvent se révéler particulièrement importants lorsqu'on cherche à établir des comparaisons avec des données provenant d'autres enquêtes ou sources d'information ou à tirer des conclusions sur la variation au fil des ans.

On a remanié à fond l'enquête pour l'année de référence 2006. Étant donné les changements méthodologiques et l'élargissement du champ de l'enquête, il n'est pas recommandé de faire des comparaisons avec les estimations avant 2006. De plus, d'autres changements ont été apportés au champ d'observation de l'enquête pour l'année de référence 2008. L'industrie du transport par pipeline et les établissements d'exploitation forestière à forfait ont été retirés de la couverture de l'enquête. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le remaniement, veuillez consulter la section « Qualité des données, concepts et méthodologie — Méthodologie générale » qui suit.

Sources de données et méthodologie

L'EDPE cible plutôt les industries du secteur primaire et du secteur de la fabrication, ayant traditionnellement affiché les dépenses les plus importantes dans l'économie sur la protection de l'environnement.

Les données dont fait état la présente étude sont tirées d'une enquête menée auprès de 3 507 unités de certaines industries primaires (industries de l'extraction des ressources), des industries manufacturières, de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de l'industrie de la distribution de gaz naturel.

Pour l'année de référence 2008, 15 groupes industriels ont été visés par l'enquête au niveau de l'établissement. Afin de réduire le fardeau de réponse pour les entreprises de très petite taille, seuls les établissements comptant plus de 19 employés pouvaient être inclus dans l'échantillon. Il convient de prendre note que pour l'année de référence 2008, l'industrie du transport par pipeline et les établissements d'exploitation forestière à forfait ont été supprimés de l'échantillon.

Période de référence

On a demandé aux répondants de déclarer les renseignements pour une période de 12 mois se terminant entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009. Les résultats figurant dans le rapport, toutefois, sont simplement présentés comme se rapportant aux dépenses de protection de l'environnement effectuées en 2008. Aucune correction n'a été faite aux données des entreprises n'ayant pas déclaré un exercice financier se terminant le 31 décembre.

Méthodologie générale

La méthodologie de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement (EDPE) a été remaniée à fond pour l'année de référence 2008. Les changements apportés visaient à améliorer la méthodologie sur laquelle reposent les processus d'échantillonnage, d'imputation et d'estimation. Étant donné ces changements méthodologiques et l'élargissement du champ de l'enquête, il n'est pas recommandé d'établir des comparaisons entre les estimations de 2008 et des estimations antérieures à l'année de référence 2006.

En outre, une nouvelle stratégie d'échantillonnage a été utilisée en 2008 pour les établissements comptant moins de 50 employés. Pour l'année de référence 2006, des données ont été recueillies pour la première fois auprès d'établissements comptant de 20 à 50 employés. Ces établissements formaient le tiers de l'échantillon et représentaient moins de 10 % des dépenses totales de protection de l'environnement. Pour 2008, on a réduit la taille de l'échantillon pour les établissements comptant moins de 50 employés.

Base de sondage

La base de sondage est fondée sur le Fichier générique de l'univers (FGUE) de l'Enquête unifiée auprès des entreprises. Ce fichier au niveau de l'établissement a été produit à partir du fichier du Registre des entreprises de Statistique Canada en mai 2009, et il constitue la liste la plus à jour des entreprises canadiennes.

Sélection de l'échantillon

Classification des industries

Les établissements sélectionnés aux fins de l'EDPE ont été choisis parmi les groupes industriels conformes au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Le SCIAN est un système de classification des industries élaboré conjointement par les organismes de statistique du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le sillage de l'Accord de libre-échange nord-américain, ce système est fondé sur des définitions communes de la structure industrielle des trois pays et sur un cadre statistique commun permettant de faciliter l'analyse de ces trois économies¹.

Couverture et sélection de l'échantillon

L'enquête vise les entreprises actives de certaines industries primaires (extraction des ressources), des industries manufacturières, de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de l'industrie de la distribution de gaz naturel.

La sélection de l'échantillon a été faite selon une stratégie d'échantillonnage stratifiée au niveau de l'établissement. Deux échantillons ont été tirés selon le nombre d'employés dans les entreprises, soit un échantillon pour les entreprises comptant 50 employés ou plus et un second échantillon pour les petites entreprises ayant moins de 50 employés.

L'entreprise est une unité statistique qui correspond à l'unité organisationnelle d'une firme qui dirige et contrôle l'affectation de ressources liées à ses activités nationales et pour laquelle on établit des états financiers et des bilans consolidés à partir desquels il est possible de tirer des renseignements sur les transactions internationales, la situation des investissements internationaux et la situation financière générale de l'entité.

1. Statistique Canada, 2002. Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, n° 12-501-X au catalogue, Ottawa.

En tant qu'unité statistique, l'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle la firme tient des documents comptables desquels peuvent être tirées des données sur la valeur brute de la production (ventes totales ou expéditions, et stocks), le coût des matières premières et des services ainsi que la main-d'oeuvre et le capital utilisés dans la production.

Les établissements comptant 50 employés ou plus ont été stratifiés au niveau des groupes industriels à trois, quatre ou six chiffres du SCIAN et selon la province. Une mesure de l'importance des revenus totaux a servi de variable auxiliaire. L'échantillon a été réparti de façon proportionnelle dans chaque combinaison de groupe industriel, province et taille, avec un nombre minimal d'établissements fixé à sept. La taille de l'échantillon a été augmentée pour certaines combinaisons dont le taux de non-réponse était élevé au dernier cycle de l'enquête.

Les unités à tirage obligatoire, soit celles qui ont été sélectionnées avec certitude, répondaient à au moins une des conditions suivantes :

1. L'unité d'échantillonnage était un établissement appartenant à une entreprise comptant de multiples établissements dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz.
2. L'unité d'échantillonnage était située dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut.

Au total, 15 groupes ont fait l'objet d'une couverture accrue, selon les classes à 3, 4 et 6 chiffres du SCIAN (voir encadré « **Liste des industries cibles** »).

Les autres industries du secteur de la fabrication ont été échantillonnées au niveau des codes à 4 chiffres du SCIAN et regroupées dans la catégorie « autres industries manufacturières ».

Pour les établissements comptant moins de 50 employés, la taille de l'échantillon était fixée à 639 établissements. L'échantillon a été réparti de façon proportionnelle selon la répartition de la population au sein des groupes industriels. Au moins dix établissements étaient sélectionnés pour chaque groupe.

Liste des industries cibles

- Exploitation forestière (SCIAN 113311);
- Extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 211);
- Extraction minière (SCIAN 2121, 2122, 212326);
- Production, transport et distribution d'électricité (SCIAN 2211);
- Distribution de gaz naturel (SCIAN 2212);
- Aliments (SCIAN 311);
- Boissons et produits du tabac (SCIAN 312);
- Bois (SCIAN 321);
- Fabrication du papier (SCIAN 322);
- Produits du pétrole et du charbon (SCIAN 324);
- Produits chimiques (SCIAN 325);
- Produits minéraux non métalliques (SCIAN 327);
- Première transformation des métaux (SCIAN 331);
- Fabrication de produits métalliques (SCIAN 332);
- Matériel de transport (SCIAN 336).

Concepts et variables mesurées

Le questionnaire d'enquête a été conçu en consultation avec les principaux groupes des secteurs public et privé, et à la lumière de l'expérience d'autres pays ayant mené des enquêtes semblables. Pour les fins de l'enquête, on entend par « dépenses de protection de l'environnement » les dépenses effectuées dans le but d'assurer la conformité à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en matière de protection de l'environnement (voir l'encadré « **Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement** » et le questionnaire (voir enquête SDDS 1903) pour des explications plus détaillées).

Le questionnaire a été envoyé aux établissements des industries cibles; les répondants devaient déclarer la répartition des dépenses en immobilisations (investissements) et des dépenses d'exploitation pour les rubriques suivantes :

- services de gestion des déchets et services d'égout
- lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)
- prévention de la pollution
- surveillance environnementale
- vérifications et évaluations environnementales
- assainissement et désaffectation de sites
- protection et restauration de la faune et de l'habitat
- frais et prélèvements
- procédés et technologies énergétiques

Les questionnaires comportaient également deux questions qualitatives liées aux méthodes de prévention de la pollution et aux pratiques de gestion environnementale employées au sein de leur établissement.

Des questions relatives aux procédés et aux technologies énergétiques ont été posées. Ces questions permettent de mesurer la proportion des investissements globaux visant à accroître l'efficacité énergétique.

Des renseignements sur le temps que les répondants avaient pris pour répondre au questionnaire (y compris le temps pris pour rassembler les renseignements nécessaires) ont été recueillis. Statistique Canada s'est fondé sur cette information pour déterminer le fardeau de réponse. D'autres révisions ont été effectuées dans le questionnaire de 2008 lorsqu'on jugeait qu'elles étaient nécessaires pour améliorer la formulation, la couverture et la précision.

Dépenses consacrées aux technologies énergétiques

On a demandé aux répondants de déclarer les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations qu'ils ont consacrées à certaines technologies et méthodes permettant d'accroître l'efficacité énergétique ou à des technologies d'énergie renouvelable (questions 12.1, 12.2 et 12.3). Pour ces questions, les répondants n'étaient pas tenus de limiter les dépenses déclarées à celles qu'ils ont engagées pour respecter la réglementation, une convention ou un accord volontaire en matière environnementale.

Dépenses au chapitre de la protection de l'environnement

Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement couvrent toutes les dépenses en immobilisations (ou investissements) et les dépenses d'exploitation¹ (ou dépenses courantes) effectuées par les entreprises, dans le but de se conformer à une réglementation, une convention² ou un accord volontaire actuel ou anticipé, canadien ou international, de nature environnementale. Le défi posé par la mesure des dépenses au chapitre de la protection de l'environnement (par exemple, projets visant à réduire la consommation d'énergie ou la production de déchets) consiste à isoler ces dépenses de celles engagées dans le but de réduire les coûts de production. C'est pourquoi, dans le cadre de l'enquête de 1997, on a élargi la définition de la protection de l'environnement de manière à inclure toutes les dépenses engagées à des fins de conformité à la réglementation ou aux ententes volontaires officielles en matière de protection de l'environnement ou en prévision de celles-ci³. Les dépenses au chapitre de la protection de l'environnement sont classées comme suit :

Services de gestion des déchets et services d'égout : Dépenses liées à la collecte, au traitement, à l'entreposage et à l'élimination ou le recyclage des déchets et d'égout dangereux ou non dangereux;

Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) : Dépenses liées au financement des procédés visant uniquement à réduire ou à contrôler les substances nuisibles émises durant l'activité normale de production, sans impact sur le procédé de production proprement dit;

Prévention de la pollution : Dépenses liées à la mise en oeuvre de procédés de production nouveaux ou considérablement modifiés (procédés intégrés) visant à prévenir ou à réduire la production de déchets et de polluants avant même qu'ils soient produits; dépenses liées à la prévention de fuites et de déversements; dépenses liées à la conservation de l'eau et de l'énergie; dépenses liées à la recirculation, la récupération, la réutilisation et le recyclage de matériaux et de substances sur le site;

Surveillance environnementale : Dépenses liées à l'achat de matériel et de fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services nécessaires à la surveillance des émissions de polluants qui pourraient compromettre la qualité de l'air, de l'eau et du sol;

Vérifications et évaluations environnementales : Dépenses engagées pour vérifier si les activités en cours sont conformes à la réglementation et pour évaluer l'incidence des projets proposés sur l'environnement;

Assainissement et désaffectation de sites : Dépenses liées à la remise en état de l'environnement endommagé et à la fermeture d'un site;

Protection de la faune et de l'habitat : Dépenses liées à la protection de la faune et de l'habitat contre les effets de l'activité économique et au rétablissement des espèces qui ont souffert de cette activité;

Frais, amendes et permis liés à l'environnement : Dépenses liées aux permis, frais, prélèvements, amendes, pénalités ou compensation qui sont versés à une administration publique ou à des individus, ou tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements, et;

Autres dépenses au chapitre de la protection de l'environnement : Dépenses liées à l'administration de projets environnementaux, à la formation et à d'autres initiatives non classées ailleurs. Les dépenses au chapitre de la recherche et du développement en matière environnementale sont exclues, en principe, des données sur les dépenses des entreprises. Ces données sont recueillies dans le cadre d'une autre enquête, l'Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne⁴.

1. Les dépenses en immobilisations couvrent toutes les dépenses pertinentes engagées en 2008 (période de déclaration) pour l'acquisition, l'installation et la réparation de machines et de matériel de même que pour la construction d'installations non résidentielles (par des entrepreneurs ou par les employés de l'établissement). Les dépenses d'exploitation couvrent toutes les dépenses, définies selon la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice, effectuées au cours de la période de déclaration de 2008, au chapitre de l'entretien et de la réparation (de matériel environnemental existant), de la main-d'oeuvre, du combustible et de l'électricité, des fournitures et approvisionnements ainsi que de l'achat de services.
2. Les conventions environnementales englobent tout engagement multilatéral officiel visant à atteindre des objectifs précis de protection de l'habitat ou de réduction de la pollution et de la production de déchets, comme l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air et le Programme de gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.
3. Toute entente volontaire mise en oeuvre par un établissement ou la participation à un programme volontaire de nature environnementale, comme le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) et le protocole d'entente.
4. Statistique Canada, 2008-2009. Enquête sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne (voir numéro d'enquête 4201).

Exactitude des données

L'envoi postal du questionnaire de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement de 2008 a eu lieu en août 2009. La collecte des données a été effectuée entre septembre 2009 et la fin de mars 2010. Les questionnaires d'enquête ont été envoyés par la poste aux établissements identifiés par le processus d'échantillonnage et les réponses ont été retournées par le même moyen. Si possible, les questionnaires ont été adressés à une personne-ressource responsable des activités environnementales au sein de la société ou au courant de ces activités. Dans le cas de certaines entreprises à établissements multiples, le questionnaire a été envoyé au siège social, qui l'a transmis à l'établissement concerné ou qui a fourni un rapport combiné pour l'ensemble des établissements visés.

On a effectué des suivis par télécopieur ou par téléphone après la date d'échéance pour rappeler aux répondants de retourner le questionnaire.

Le contrôle des questionnaires s'est fait en deux étapes. En premier lieu, on a appliqué des contrôles de la validité pour s'assurer que les réponses à certaines questions se retrouvaient dans une plage définie de valeurs possibles. En second lieu, on a effectué des contrôles de cohérence. On a repéré et édité les incompatibilités entre les réponses fournies dans des sections différentes du questionnaire. Ces contrôles ont été effectués de façon continue tout au long de la collecte des données.

On a procédé à des suivis supplémentaires pour recueillir les données manquantes et résoudre les incompatibilités.

Taux de réponse

Le tableau explicatif 1 « Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2008 », présente le taux de réponse de chaque industrie et de chaque province et territoire selon le nombre d'établissements répondants en pourcentage du nombre total des établissements faisant partie du champ d'enquête.

Pour l'année de référence 2008, 2 722 déclarations ont été soumises pour les 3 507 établissements et entreprises visés par l'enquête. Le taux de réponse de l'enquête de 2008 s'est établi à 78 %.

Les taux de réponse selon l'industrie variaient de 72 % dans l'industrie du matériel de transport à 93 % dans l'industrie de la production, transport et distribution d'électricité. Les taux de réponse selon la province et le territoire variaient de 59 % à Terre-neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard à 82 % en Alberta.

Tableau explicatif 1
Taux de réponse selon l'industrie et la province ou le territoire, 2008

	Selon le nombre d'unités déclarantes		
	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹
	nombre		pourcentage
Industrie			
Exploitation forestière	48	66	73
Extraction de pétrole et de gaz	117	139	84
Extraction minière	82	108	76
Production, transport et distribution d'électricité	76	82	93
Distribution de gaz naturel	34	40	85
Aliments	372	508	73
Boissons et produits du tabac	70	88	80
Produits en bois	251	316	79
Fabrication du papier	162	186	87
Produits du pétrole et du charbon	44	55	80
Produits chimiques	146	177	82
Produits minéraux non métalliques	151	199	76
Première transformation des métaux	101	130	78
Fabrication de produits métalliques	369	468	79
Matériel de transport	133	185	72
Autres industries manufacturières	566	760	74
Total	2 722	3 507	78
Province ou territoire			
Terre-Neuve-et-Labrador	26	44	59
Île-du-Prince-Édouard	42	71	59
Nouvelle-Écosse	73	105	70
Nouveau-Brunswick	109	134	81
Québec	652	816	80
Ontario	788	1008	78
Manitoba	138	197	70
Saskatchewan	103	151	68
Alberta	408	497	82
Colombie-Britannique	367	461	80
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	16	23	70
Total	2 722	3 507	78

1. Le total exclut les établissements hors champ, les fusions ou les ventes d'établissement.
 Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Vérification, imputation et estimation

On a fait une première vérification des données transmises au moyen d'un programme automatisé de vérification de contrôle immédiatement après leur saisie. Cette procédure initiale a permis de vérifier si toutes les cellules obligatoires ont été remplies, si certaines valeurs se situaient dans des fourchettes acceptables, si l'enchaînement des questions a été respecté, et si les totaux étaient égaux à la somme de leurs composantes. Les agents de collecte ont évalué les rejets au contrôle et ont concentré les efforts de suivi en conséquence. Les données ont été assujetties à des règles de contrôle de la cohérence pour chaque enregistrement utilisable. Ces règles permettaient de veiller à ce que toutes les variables aient des réponses valides et soient complètes et cohérentes dans le questionnaire et d'un questionnaire à l'autre.

Cinq méthodes d'imputation ont été utilisées dans le cas des enregistrements de non-réponse partielle.

Imputation manuelle : Les cellules obligatoires qui étaient encore vides après le contrôle ont fait l'objet d'une imputation manuelle lorsqu'il était possible de tirer l'information des rapports annuels ou environnementaux de la société ou d'autres sources.

Imputation déterministe : Les cellules pour lesquelles il n'y avait qu'une valeur possible ont fait l'objet d'une imputation déterministe. Par exemple, les dépenses totales de protection de l'environnement doivent correspondre à la somme des dépenses en immobilisations et d'exploitation.

Imputation historique : Cette méthode a été utilisée lorsqu'il était possible d'obtenir les données du cycle d'enquête précédent pour l'enregistrement. On a appliqué aux données un facteur de croissance calculé pour l'industrie et la province afin d'imputer les valeurs pour l'année de référence actuelle.

Imputation par la méthode du quotient : Cette méthode a servi à imputer les composantes manquantes des dépenses de protection de l'environnement en tant que proportion des dépenses totales d'après les réponses des enregistrements de la même province et du même groupe industriel.

Imputation par enregistrement donneur : Il s'agissait d'utiliser la méthode du plus proche voisin afin de trouver, pour chaque enregistrement nécessitant une imputation, l'enregistrement valide le plus semblable. Pour l'imputation par enregistrement donneur comme pour l'imputation par la méthode du quotient, on a utilisé diverses combinaisons de groupe industriel et d'emplacement géographique pour trouver des enregistrements donneurs.

On a calculé les estimations de la population cible en multipliant les valeurs de réponse des unités échantillonnées par leur poids d'échantillonnage. Ce poids tient compte d'un certain nombre de facteurs, dont la probabilité de sélection de l'unité dans l'échantillon. L'intégration d'un facteur de redressement au processus d'estimation a permis de tenir compte des répondants qui n'ont pu être joints ou qui n'ont pas répondu à l'enquête.

Erreur d'échantillonnage et erreur non due à l'échantillonnage

Les enquêtes comportent deux grandes catégories d'erreur. La première, l'erreur d'échantillonnage, vient du fait qu'un échantillon ou un sous-ensemble de la population cible sert à représenter la population. Il est possible de quantifier l'importance de ce type d'erreur. La seconde catégorie d'erreur, désignée par le terme « erreur non due à l'échantillonnage », est plus difficile à quantifier. Elle couvre tous les autres genres d'erreurs qui surgissent dans le cadre d'enquêtes : listes incomplètes ou inexactes de la population générale, erreurs d'interprétation des questions par les répondants, renseignements erronés, réponses omises, erreurs de traitement des données, etc.

Généralement, l'erreur d'échantillonnage se mesure par la variabilité attendue de l'estimation par rapport à la valeur réelle, exprimée en pourcentage de l'estimation. C'est ce qu'on appelle le coefficient de variation ou l'écart-type

Les dépenses mesurées par cette enquête sont variables de par leur nature même. Contrairement aux traitements et aux salaires, les entreprises n'ont pas toutes des dépenses de surveillance environnementale ou d'assainissement et de désaffectation de sites et, parmi celles qui en ont, ce ne seraient pas nécessairement des dépenses annuelles. Par conséquent, le taux de participation (le pourcentage de répondants ayant engagé des dépenses pour chaque activité comparativement au nombre total de répondants) a été calculé pour chaque activité de dépense de protection de l'environnement par groupe industriel et par province. On a publié le taux de participation pour fournir aux utilisateurs de données de plus amples renseignements leur permettant de juger de la qualité de l'estimation au-delà du coefficient de variation.

Tableau explicatif 2
Taux de participation aux dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et industrie, province ou territoire, 2008¹

	Surveillance environnementale	Évaluations et vérifications environnementales	Assainissement et désaffectation de sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Autres	Total
	pourcentage								
Industrie									
Exploitation forestière	0	0	0	0	x	x	24	0	25
Extraction de pétrole et de gaz	23	43	56	22	44	36	49	27	74
Extraction minière	13	7	11	9	28	20	36	5	52
Production, transport et distribution d'électricité	25	31	26	26	36	32	45	5	60
Distribution de gaz naturel	22	28	9	23	23	27	30	25	63
Aliments	4	3	x	1	15	7	15	x	32
Boissons et produits du tabac	4	x	x	0	14	5	20	0	25
Produits en bois	0 ^s	1	0	1	7	4	10	x	16
Fabrication du papier	3	x	2	1	11	9	17	x	30
Produits du pétrole et du charbon	9	x	4	x	19	20	34	3	49
Produits chimiques	4	1	1	0	18	13	28	0 ^s	42
Produits minéraux non métalliques	2	1	1	1	7	16	19	1	34
Première transformation des métaux	6	7	2	0	8	15	19	x	29
Fabrication de produits métalliques	0 ^s	2	1	0	9	6	11	0	19
Matériel de transport	5	x	0 ^s	0	5	9	18	0	27
Autres industries manufacturières	0 ^s	0 ^s	0 ^s	0	4	4	9	1	13
Total	2	2	2	1	9	7	14	1	22
Province ou territoire									
Provinces de l'Atlantique ²	2	1	1	1	10	13	17	1	28
Québec	1	2	1	1	11	7	14	1	23
Ontario	2	2	0 ^s	0 ^s	6	6	12	1	20
Manitoba	6	1	2	x	15	11	29	x	37
Saskatchewan	6	8	9	4	11	11	19	5	28
Alberta	4	7	8	3	11	9	16	4	24
Colombie-Britannique et les territoires ³	3	1	2	1	8	6	13	1	21
Total	2	2	2	1	9	7	14	1	22

1. Le taux de participation est le pourcentage des établissements ayant rapporté des dépenses pour une activité particulière.

2. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick.

3. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau explicatif 3
Taux de participation aux dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et industrie, province ou territoire, 2008¹

	Surveillance environne- mentale	Évaluations et vérifi- cations environne- mentales	Assainisse- ment et désaffectation de sites	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout	Procédés de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)	Procédés de prévention de la pollution	Frais, amendes et permis	Autres	Total
	pourcentage									
Industrie										
Exploitation forestière	24	34	17	22	98	13	41	13	33	100
Extraction de pétrole et de gaz	66	51	48	20	100	34	52	50	51	100
Extraction minière	69	43	30	13	98	56	44	40	43	100
Production, transport et distribution d'électricité	71	76	40	32	98	47	57	51	67	99
Distribution de gaz naturel	64	63	38	23	98	26	46	10	36	100
Aliments	22	13	1	x	100	11	20	14	12	100
Boissons et produits du tabac	15	13	x	7	100	11	16	22	11	100
Produits en bois	16	16	7	3	99	12	21	15	8	100
Fabrication du papier	32	29	3	1	100	19	34	21	22	100
Produits du pétrole et du charbon	35	20	17	3	100	25	50	19	28	100
Produits chimiques	33	28	13	4	100	35	36	25	23	100
Produits minéraux non métalliques	16	17	11	2	100	29	25	25	17	100
Première transformation des métaux	39	29	10	9	100	30	28	25	29	100
Fabrication de produits métalliques	14	15	4	x	100	13	26	13	10	100
Matériel de transport	22	32	4	6	98	12	39	13	27	100
Autres industries manufacturières	11	10	1	1	100	9	21	9	8	100
Total	19	17	5	3	100	14	25	14	14	100
Province ou territoire										
Provinces de l'Atlantique ²	19	17	4	3	100	20	28	27	16	100
Québec	17	14	5	2	100	15	25	8	12	100
Ontario	20	19	3	2	100	13	26	17	14	100
Manitoba	13	10	3	1	100	19	24	6	10	100
Saskatchewan	21	18	10	4	99	15	37	11	20	100
Alberta	23	19	13	5	99	19	27	15	19	100
Colombie-Britannique et les territoires ³	15	13	6	4	100	11	19	19	11	100
Total	19	17	5	3	100	14	25	14	14	100

1. Le taux de participation est le pourcentage des établissements ayant rapporté des dépenses pour une activité particulière.

2. Inclut Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, et le Nouveau-Brunswick.

3. Inclut la Colombie-Britannique, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut.

Source(s) : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Aucun effort n'a été épargné pour éliminer l'erreur non due à l'échantillonnage. Par exemple, on a fait des recherches sur les établissements prenant part à l'enquête pour la première fois et vérifié les coordonnées des personnes-ressources. On a précisé davantage les instructions et les définitions pour qu'elles soient à la fois plus claires et plus simples. Les questionnaires renvoyés ont été soumis à un contrôle et à une validation avant la saisie des données. Les données ont été contrôlées et totalisées automatiquement. On a effectué un suivi intensif dans le cas des réponses incomplètes et des non-réponses. On continue d'ajouter de nouveaux outils dans le système de saisie et de vérification et de réaliser des gains d'efficacité afin de rehausser la qualité des données. Chaque itération de l'enquête a bénéficié des améliorations apportées constamment au système.

Comme on mène l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement depuis le début des années 1990, bon nombre d'établissements avaient déjà reçu le questionnaire par le passé et en connaissaient bien les concepts, de sorte qu'ils ont pu fournir des renseignements assez exacts. En fait, dans certains cas, les établissements ont modifié leurs pratiques comptables afin de fournir, le plus exactement possible, les renseignements requis dans le cadre de l'enquête.

L'incapacité d'isoler, dans les systèmes de tenue de livres, la composante des dépenses visant la protection de l'environnement constitue la difficulté la plus fréquente relevée par les répondants. Les dépenses engagées soit au chapitre des immobilisations soit pour l'exploitation courante procurent souvent une combinaison d'avantages, comme l'augmentation de l'efficacité et la réduction des déchets. Dans ces circonstances, il est difficile de déterminer la proportion des dépenses imputables à la protection de l'environnement, si bien que les répondants risquent de la surestimer ou de la sous-estimer. L'inclusion des dépenses de protection de la santé dans les dépenses de protection de l'environnement déclarées par le répondant qui n'est pas en mesure de distinguer ces coûts représente un autre exemple de ce genre de biais.

Les répondants ont également trouvé difficile de distinguer les dépenses de protection de l'environnement effectuées par suite d'une réglementation, d'une convention ou d'un accord volontaire, de celles qui profitent à l'environnement au-delà des exigences de la conformité. Dans certains cas, les répondants peuvent avoir déclaré des dépenses de protection de l'environnement qui dépassaient le cadre de l'enquête.

Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 2008

Confidentiel une fois rempli.

Renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in English, please check

Corriger au besoin

0001 Raison sociale

0002 Nom de l'établissement

0021 a/s de

0004 Adresse

0005 Ville

0006 Province ou territoire 0007 Code postal

Veuillez lire le questionnaire avant de le remplir

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure les dépenses faites par l'industrie pour la protection de l'environnement au Canada en réponse à la réglementation, aux conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière d'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques de gestion et les technologies environnementales employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution. L'agrégation de ces données avec des renseignements d'autres sources permettra de produire des estimations officielles des dépenses liées à la protection de l'environnement.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2008*, produit n° 16F0006XIF au catalogue.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées dans ce questionnaire resteront confidentielles. Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et ne seront publiées que sous forme agrégée. Les dispositions de la *Loi sur la statistique* qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi.

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU AUTRES MODES ÉLECTRONIQUES

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada garantit la protection fournis pour tous les renseignements recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*.

CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. **EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires sur l'enquête, veuillez consulter le Guide des définitions et détails relatifs à la classification à la fin du questionnaire ou vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration
Statistique Canada**

Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726**

Télécopieur : **1-800-755-5514**

Courrier électronique : **enviro-doi-dep@statcan.gc.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser ce format.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

Important : Veuillez lire le Guide des définitions et détails relatifs à la classification à la fin du questionnaire avant de répondre. Si l'une de vos réponse est zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

Veuillez retourner ce questionnaire dans les 45 jours suivant sa réception.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir avoir rempli le questionnaire.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu

A	M	J

Vérif.

A	M	J

À la méc.

A	M	J

Lot

--	--	--	--

Coll.

--

CSF

--	--

Comment déclarer les montants de dépenses de protection de l'environnement :

Pour les questions 2 à 11 de ce questionnaire, veuillez déclarer seulement les dépenses effectuées en prévision ou à la suite de règlements, de conventions ou d'accords volontaires canadiens ou internationaux en matière d'environnement.

Veuillez inscrire vos dépenses en dollars canadiens. La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable.

En cas de dépenses nulle inscrivez : 0 \$

Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et ne seront publiées que sous forme agrégée.

1. Période de déclaration

La déclaration doit porter sur l'année financière la plus récente ayant pris **fin** entre le **1^{er} avril 2008** et le **31 mars 2009**.

Année
Mois
Jour
Année
Mois
Jour
 Du ⁰⁰¹¹ au ⁰⁰¹²

Si la période de déclaration est inférieure à 12 mois, veuillez fournir des détails dans la section Remarques à la fin du questionnaire.

2. Services de gestion des déchets et services d'épuration des eaux usées

Les services de gestion des déchets et services d'épuration des eaux usées comprennent la collecte, le traitement, l'entreposage, l'élimination et le recyclage de l'ensemble des déchets et des eaux usées domestiques, industriels, dangereux et non dangereux. *Veuillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour plus d'information.*

Incluez :

- ◆ Toutes les dépenses liées à la collecte, au traitement, à l'entreposage et à l'élimination, y compris le recyclage des déchets effectué par les employés de votre établissement et les services assurés par un entrepreneur privé ou un organisme public fédéral, provincial ou local
- ◆ Toutes les dépenses liées à l'installation d'une infrastructure reliée aux égouts et les dépenses liées à l'utilisation, à la collecte, au traitement et à l'élimination des eaux usées
- ◆ Toutes les dépenses liées aux services d'épuration des eaux fournis par un organisme public fédéral, provincial ou local

Excluez :

- Les dépenses associées au recyclage sur le site (à inclure à la Question 4)

<p>Dépenses d'exploitation</p> <p><small>220</small></p>	<p>Dépenses en immobilisations</p> <p><small>230</small></p>	<p>TOTAL</p> <p><small>240</small></p>
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$ +	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$ =	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> \$

3. Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)

La lutte contre la pollution se fait à partir d'équipement ou d'installations en bout de chaîne. **Ces derniers traitent la pollution après qu'elle soit produite et ne font pas partie intégrante du processus de production** d'un établissement, ayant été installés uniquement dans le but de réduire ou de contrôler les substances nuisibles résultant de l'activité normale de production. *Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour plus d'information.*

Ne pas inclure les dépenses liées à la gestion des déchets ou à l'épuration des eaux déjà indiquées à la Question 2.

3.1 Dépenses liées à lutte contre la pollution

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez :

- ◆ Les dépenses pour de l'équipement ou une infrastructure identifiable séparément et réservé exclusivement à la réduction ou à l'élimination de polluants résultant de l'activité de production

Excluez :

- Les dépenses spécifiquement liées à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- Les dépenses liées à des activités de gestion des déchets déjà déclarées à la Question 2
- Les dépenses liées à des activités de traitement des eaux usées ou des services déjà déclarés à la Question 2

250	Dépenses d'exploitation		260	Dépenses en immobilisations		270	TOTAL
[] [] [] [] [] [] [] [] [] []	\$	+	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []	\$	=	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []	\$

3.2 Avez-vous déclaré des dépenses en immobilisations à la question 3.1 (cellule 260) ?

275 1 Oui 3 Non ➔ *Passez à la Question 4*

↓

Quelle proportion des dépenses en immobilisations déclarées à la question 3.1 (cellule 260) a été allouée à la réduction ou à l'élimination de chacune des catégories de polluants suivantes ? *Veillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour plus d'information.*

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Rejets dans le sol à partir des sites/injection souterraine	Bruits, vibrations ou radiations
280	290	300	310
[] [] [] [] %	+	[] [] [] [] %	+
	+	[] [] [] [] %	+
		[] [] [] [] %	=
			1 0 0 %

4. Prévention de la pollution

« La prévention de la pollution est l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement. La prévention de la pollution vise à prévenir ou à réduire la production de déchets et de polluants avant même qu'ils soient produits. »

Prévention de la pollution - Une stratégie fédérale d'action, Gouvernement du Canada (1995)

Cette question identifie les dépenses et les méthodes dont le but est d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets ou de promouvoir la conservation des ressources.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter la page 14 du présent questionnaire.

4.1 Méthodes de prévention de la pollution

Si vous avez empêché ou minimisé la production de polluants et de déchets, encore si vous avez conservé les ressources durant votre année financière 2008, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. *Veuillez consulter la page 14 du présent questionnaire pour obtenir une description de chaque méthode.*

		Oui	Non
Conception ou reformulation d'un produit			
Reformulation ou nouvelle conception de produits finaux de manière à les rendre non toxiques ou moins polluants après leur utilisation, leur rejet ou leur élimination.	810	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Modification de l'équipement ou du procédé (procédé intégré)			
Mise à niveau ou remplacement des méthodes ou du matériel utilisés par l'unité de production	830	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances sur le site			
	850	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Substitution de matériaux ou de matières premières réduction, élimination ou substitution de solvant			
Remplacement des matières premières du produit par des matières premières non toxiques ou moins polluantes	870	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat			
Intégration des considérations environnementales dans les pratiques d'achats existantes, dans les nouvelles pratiques d'achat ainsi que dans les systèmes de gestion des stocks.	875	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Prévention des fuites et de déversement	880	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution			
Modification des méthodes ou du matériel existants, notamment par de meilleures pratiques d'administration interne, des ajustements du système ou des inspections des procédés ou des produits	885	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Autres (veuillez préciser)	890	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
0891			
0892			
0893			

8. Protection et restauration de la faune et de l'habitat

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez :

- ◆ Les dépenses effectuées afin de restaurer la faune et l'habitat ou de les protéger contre les effets négatifs des activités de cet établissement

Excluez :

- Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites qui sont déjà déclarées à la Question 7
- Les dépenses pour raisons d'esthétique

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	TOTAL	
190	200	210	
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
\$	+	\$ =	\$

9. Frais environnementaux

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez :

- ◆ Les frais de permis, de prélèvements, d'évaluations spéciales et les frais connexes
- ◆ Toute amende, pénalité ou jugement en dommages – intérêts payé à des agences gouvernementales ou à des individus
- ◆ Toute autre dépense payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que l'activité puisse prendre place dans cet établissement.

Dépenses d'exploitation

760

\$

Quelle proportion de vos dépenses d'exploitation mentionné ci-dessus ont été dépensés sur chacun qui suite?

- | | | | |
|---|------|---|---|
| 1. Les frais de permis, de prélèvements, d'évaluations spéciales et les frais connexes | 0761 | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> | % |
| 2. Toute amende, pénalité ou jugement en dommages - intérêts payé à des agences gouvernementales ou à des individus, ou à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que l'activité puisse prendre place dans cet établissement | 0762 | <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> | % |

10. Autres dépenses de protection de l'environnement

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

Incluez :

- ◆ Les frais d'administration de votre programme environnemental non inclus ailleurs
- ◆ Les frais programme environnementaux de formation d'information non inclus ailleurs
- ◆ Toute autre dépense, non inclus ailleurs, requise pour le respect des règlements, conventions et accords volontaires en matière d'environnement

Excluez :

- Les dépenses en recherche et développement

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	TOTAL	
770	0771	0772	
<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
\$	+	\$ =	\$

11. Dépenses totales liées à la protection de l'environnement

En cas de dépense nulle, inscrivez « 0 » dans la case correspondante.

La cellule 801 représente le total des dépenses d'exploitation déclarées aux questions 2 à 10.

La cellule 802 représente le total des dépenses en immobilisations déclarées aux questions 2 à 8 et question 10.

Elles devraient aussi inclure les données pour lesquelles une répartition n'était pas disponible.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	TOTAL			
801	802	803			
<input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/>	\$ +	<input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/>	\$ =	<input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; border: 1px solid black;" type="text"/>	\$

11.1 Afin de nous aider à réduire la nécessité d'un suivi, veuillez fournir une brève explication :

- ◆ Des changements importants survenus dans les dépenses liées à la protection de l'environnement effectuées par votre établissement (augmentation ou diminution par rapport aux périodes de déclaration précédentes)
- ◆ Du niveau de dépenses effectuées dans la période de déclaration actuelle, s'il s'agit de la première fois que votre établissement déclare des dépenses

Par ex., « Nous avons installé des brûleurs à faible émission d'oxyde d'azote en 2008 – Question 4 »

0804	
0805	
0806	
0807	

12. Technologies environnementales

12.1 Avez-vous utilisé un ou plusieurs des systèmes ou du matériel suivants au cours de votre année financière 2008 ? Veuillez cocher les cases appropriées. Veuillez consulter la page 15 du présent questionnaire pour obtenir une description de chacune des technologies ou de chacun des procédés.

		Oui	Non
1. Cogénération	1282	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
2. Systèmes ou matériel de carburant de remplacement.....	2006	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
3. Systèmes ou matériel de substitutions de carburant	1284	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
4. Récupération/réutilisation d'énergie (p. ex., récupération de chaleur)	2031	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
5. Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie en vue d'améliorer l'efficacité	2032	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
6. Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2006 – 2008).....	2033	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
7. Autres systèmes, équipement ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique. <i>Veuillez préciser le plus important</i>			
1293	1292	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
Source d'énergies renouvelables :			
8. Petites centrales, mini centrales ou micro centrales hydroélectrique	2004	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
9. Systèmes ou matériel d'énergie solaire	1288	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
10. Systèmes ou matériel d'énergie éolienne	1289	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
11. Énergie de la biomasse (p. ex., culture énergétique et transformation des résidus en énergie)	1285	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
12. Énergie géothermique	1290	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
13. Autres systèmes ou équipement d'énergies renouvelables <i>Veuillez préciser le plus important</i>			
2050	2005	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>

12.2 Avez-vous répondu « Oui » au moins une fois à la Question 12.1 ?

2007 1 Oui 3 Non ➔ *Passez à la Question 13*

12.3 Quel a été le total des dépenses d'exploitation et des dépenses en immobilisations que vous avez consacré pendant l'année financière 2008 aux systèmes ou équipement mentionnés à la Question 12.1? Si le montant est de zéro, veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante. Veuillez inclure dans votre estimation toute dépense effectuée pour ces systèmes ou cet équipement qui a été déclarée en réponse aux questions 2 à 10 du présent questionnaire. La meilleure estimation que vous pouvez fournir est acceptable. Veuillez exclure les coûts du combustible.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	TOTAL
2008	2009	2010
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
\$	+	\$ =
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
		\$

13. Pratiques de gestion environnementale

Veillez indiquer les pratiques de gestion environnementale adoptées ou utilisées par cet établissement durant votre année financière 2008 afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources. Veuillez consulter la page 16 du présent questionnaire pour obtenir une description de chaque pratique.

		Oui	Non
1. Cet établissement a-t-il utilisé un système de gestion environnementale? . . .	951	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
2. Cet établissement a-t-il utilisé la méthode de gestion du cycle de vie, l'évaluation du cycle de vie ou la conception écologique lors de la prise de décision?	965	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
3. Cet établissement était-il certifié en vertu de la norme ISO 14064 en matière de vérification et de déclaration des gaz à effet de serre?	0975	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
4. Cet établissement était-il certifié en vertu de la famille ISO 14000 normes de gestion environnemental?	953	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
5. Cet établissement a-t-il élaboré et mis en oeuvre un plan de prévention de la pollution?	970	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
6. Cet établissement a-t-il implanté un accord volontaire de nature environnementale ou a-t-il participé à un programme volontaire de nature environnementale	955	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
<p>Par exemple, les Accords en matière de performance environnementale (APE), le Registre canadien des réductions de GES© ou le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne. <i>Si oui, veuillez préciser les accords ou programmes en question.</i></p>			
0976			
0977			
0978			
7. Cet établissement avait-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou « d'écoproduits »?	957	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
8. Cet établissement a-t-il produit des biens qui sont certifiés par un programme d'éco-étiquetage, par exemple « le programme choix environnemental » ou Écologo?	959	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
9. a) Cet établissement avait-il mis en place une politique de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement?	0972	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>
b) Cet établissement a-t-il été touché par la politique de gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement mise en place par un fournisseur ou une entreprise cliente.	0973	1 <input type="radio"/>	3 <input type="radio"/>

10. Cet établissement a-t-il profité de programmes incitatifs de subventions, de prêts ou de crédits d'impôt des gouvernements fédéral ou provincial/territorial canadiens en matière d'environnement au cours de l'année financière 2008?..

0974

Oui 1 Non 3

Il peut s'agir, par exemple, du programme écoÉnergie Rénovation ou de la déduction pour amortissement accéléré à l'égard de l'efficacité énergétique et des sources d'énergie renouvelable. *Si oui, veuillez préciser les programmes incitatifs, les subventions ou les prêts.*

0979

0980

0981

11. Autres (veuillez préciser)

967

1 3

0982

0983

0984

Certification

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

Nom de la personne à joindre au sujet de ce questionnaire.

0026 1 M. 2 Mme. 3 Mlle 4 Ms

Signature



Nom de famille

0054

Prénom

0013

Titre

0014

N° de téléphone

0017

Poste

0027

Courrier électronique

0018

N° de télécopieur

0016

Adresse du site web

0020

Date

Année Mois Jour

0015

Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire ?

9910 heure(s) 9909 minutes

À l'avenir, préféreriez-vous recevoir le questionnaire de cette enquête sous forme électronique ?

862 1 Oui 3 Non

Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions sur les sujets ci-après ou sur tout autre sujet concernant l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement. Nous sommes reconnaissants de l'aide que vous nous avez fournie.

- Contenu du questionnaire
- Nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie
- Clarté des questions et présence d'exemples suffisants
- Ordre et enchaînement des questions
- Moment de la réception du questionnaire et délai de réponse accordé
- Autres sources de renseignements pour alléger davantage le fardeau de réponse
- Possibilité de déclaration électronique des données

9920

9913

9914

Si vous avez des questions concernant l'enquête,
veuillez communiquer avec nous.
Téléphone (sans frais) : 1-800-255-7726
Télécopieur : 1-800-755-5514 (au Canada)
Courrier électronique : enviro-doi-dep@statcan.gc.ca

**Veillez retourner le
questionnaire dans
l'enveloppe ci-jointe**

Nous vous remercions de votre collaboration!

Guide des définitions et détails relatifs à la classification

Établissement

L'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle l'entreprise tient des registres comptables. Grâce à ces registres comptables, il est possible d'assembler tous les éléments de données nécessaires pour établir le total des ventes ou des livraisons, des inventaires, du coût des matériaux et des services, de la main-d'œuvre et du capital investi dans la production.

Les dépenses de protection de l'environnement

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation, dépense en immobilisations et dépense de réparation effectuées afin d'anticiper ou de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire de nature environnementale, canadien ou international. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution, les dépenses de prévention de la pollution, de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. **Les dépenses de protection de l'environnement qui sont effectuées pour d'autres raisons qu'une réglementation, des conventions ou des accords volontaires canadiens ou internationaux en vigueur ou prévus doivent être exclues. De plus, les dépenses effectuées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique du lieu de travail et le confort des travailleurs doivent également être exclues.**

Sont aussi exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de prévention de la pollution et de lutte contre la pollution destiné à la vente, car ces dépenses apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses en recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont recueillies ailleurs par Statistique Canada.

Une convention environnementale ou un accord volontaire de nature environnementale réfère à tout engagement formel, multilatéral, pris notamment par une industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou de réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, l'Accord Canada-É.-U. sur la qualité de l'air; le Programme d'utilisation responsable (« Responsible CARE ») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le Registre canadien des réductions de GES[©]; etc.

La réglementation environnementale réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale, municipale ou à une législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

Comment répondre à ce questionnaire

Veillez inscrire les dépenses **en dollars canadiens pour votre année financière 2008**. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, **veuillez inscrire « 0 » dans la case correspondante. Ne laissez pas cette case vide**. Là où des données précises ne sont pas disponibles, votre meilleure estimation est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez inclure une copie du document lorsque vous renverrez le questionnaire.

Pour rapporter les dépenses en immobilisations

Incluez toutes les dépenses capitalisées effectuées pour l'acquisition et la mise en place de machines et d'équipement, la construction d'installations non-résidentielles ainsi que les réparations, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat d'un terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

Excluez les fonds réservés à une responsabilité future en matière d'environnement.

Pour rapporter les dépenses d'exploitation

Incluez toutes les dépenses liées à la protection de l'environnement effectuées au chapitre de la main-d'œuvre, des matériaux et des fournitures, de l'entretien et des réparations ainsi que des services achetés (y compris les dépenses de combustible et d'électricité pour les machines et l'équipement servant exclusivement à la protection de l'environnement).

Excluez la dépréciation des machines et de l'équipement.

Pour les activités forestières

Veillez rapporter à la question 8 les dépenses additionnelles d'exploitation forestière qui sont engendrées par une réglementation ou une convention environnementale. **Incluez** le coût supplémentaire de toute pratique qui n'aurait pas été adoptée en l'absence de réglementation ou de convention environnementale. **Excluez** les revenus non perçus du fait d'une réglementation ou d'une convention qui vise à réduire les volumes récoltés autorisés.

Pour les activités minières

Utilisez la question 3 pour rapporter toute dépense reliée au maniement et au traitement des résidus miniers qui est requise par une réglementation environnementale. Même si certaines de ces activités sont maintenant considérées comme une pratique normale, elles devraient être incluses dans cette enquête si elles sont requises par une réglementation ou une convention. Veuillez inclure à la question 10 l'intérêt imputé sur les fonds détenus en fiducie en prévision de responsabilité future en matière d'environnement. Rapportez seulement les dépenses réelles.

Pour les activités pétrolières

Veuillez, si possible, rapporter séparément les dépenses liées à la protection de l'environnement se rattachant à différentes activités pétrolières : exploration, raffinage, et produits chimiques.

Question 2) Services de gestion des déchets et services d'épuration des eaux usées

Qu'est-ce que les déchets ?

Plusieurs définitions des déchets ont été proposées ces dernières années. Un point commun à ces définitions est la notion que les déchets sont des matières indésirables dont le producteur veut se débarrasser. Les matières indésirables peuvent être des sous-produits d'un procédé de production, par exemple la cendre légère provenant d'une chambre de combustion. Par ailleurs, il peut s'agir d'un produit qui n'a plus de valeur aux yeux de son propriétaire actuel - par exemple un journal qui a été lu, un colis qui a été ouvert et vidé de son contenu ou une pomme qui a été mangée jusqu'au cœur, tous ces objets étant semblables dans la mesure où ils ont perdu leur valeur inhérente originale du point de vue des consommateurs.

Déchets dangereux

Cette catégorie comprend les matières qui peuvent être dangereuses pour la santé humaine ou pour l'environnement en raison de leur nature ou de leur quantité, et qui exigent des techniques de manutention spéciales, tel qu'il a été précisé par le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (1985), la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1988), la Convention de Bâle (1989) ou le Règlement sur l'exportation et l'importation des déchets dangereux (1992).

Question 3) Lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne)

3.1 Les mesures de lutte contre la pollution (procédés en bout de chaîne) se présentent sous la forme d'équipement et de procédés qui traitent les polluants et les déchets *après* leur production. On pense notamment aux épurateurs installés sur les cheminées qui rejettent des polluants dans l'atmosphère, aux systèmes biologiques et chimiques de traitement de l'eau (telle une station de traitement de l'eau), aux systèmes de filtration, aux cyclones et à d'autres dispositifs antipollution. Ces procédés en bout de chaîne ne font pas partie intégrante du processus de production; leur seul but est de réduire ou de contrôler la quantité de substances indésirables résultant de processus de production normaux.

3.2 Substances émises dans l'air – émission de polluants (y compris les gaz à effet de serre) dans l'atmosphère.

Substances déversées dans les eaux de surface – déversement de polluants dans les plans d'eau.

Rejets dans le sol à partir des sites/injection souterraine – rejet de polluants dans le sol et/ou injection souterraine de polluants dans les limites géographiques de votre établissement.

Bruits, vibrations ou radiations – lutte contre le bruit, les vibrations ou les radiations.

Question 4) Prévention de la pollution

Cette catégorie inclut les technologies, l'équipement ou les procédés qui réduisent ou éliminent la pollution et les déchets à la source plutôt qu'en bout de chaîne ou aux cheminées, soit avant que des polluants ou des déchets ne soient produits. On pense notamment à l'installation de processus plus efficaces consommant moins d'énergie ou moins d'intrants, à la restructuration ou à la reformulation des processus de production pour réduire la pollution ou les émissions, à la réutilisation, à la recirculation ou au recyclage des matériaux sur le site (n'inclut pas le recyclage de matériaux hors site).

4.1 Méthodes de prévention de la pollution

Des exemples sont fournis pour chaque catégorie de mesures de prévention de la pollution.

Note : les listes ne sont pas exhaustives.

Conception ou reformulation d'un produit – modifier les caractéristiques des produits pour réduire ou éliminer l'utilisation de substances toxiques, modifier la conception ou la composition d'un produit pour le rendre moins nocif pour l'environnement, modifier l'emballage.

Modification de l'équipement ou du procédé (procédé intégré) – inclure des mesures de recyclage dans un processus, utiliser des appareils de décapage de peinture mécaniques plutôt que des solvants, installer ou modifier des systèmes

de rinçage, améliorer la conception de l'équipement de rinçage, améliorer le fonctionnement de l'équipement de rinçage, modifier l'équipement, l'aménagement ou la tuyauterie, utiliser un catalyseur différent, adopter de meilleurs mécanismes de contrôle dans la gestion de l'emballage en vrac ou utiliser l'emballage en vrac plutôt que des contenants à faible volume pour réduire autant que possible le nombre des contenants vides jetés.

Recirculation, recyclage, réutilisation ou récupération de matériaux ou de substances générés sur le site – utiliser une petite unité de distillation pour récupérer des solvants sur le site, récupérer la vapeur et les boues, assurer la recirculation de l'eau et la réutilisation d'eau dans le condensateur de réfrigération. *Exclut les matériaux transférés ou recyclés hors site.*

Substitution de matériaux, réduction, élimination ou substitution de solvants – utiliser des nettoyants à base d'eau plutôt qu'à base de solvant, assurer la pureté accrue des matières premières, substituer les matières premières, autres modifications en ce qui concerne les matières premières utilisées.

Amélioration de la gestion des stocks ou des techniques d'achat – éviter la production inutile de déchets en veillant à ce que les matériaux ne continuent pas de faire partie de l'inventaire au delà de leur durée de vie utile, éliminer les exigences de durée de vie utile pour les matériaux stables, adopter de meilleures procédures d'étiquetage, créer un centre d'échange des matériaux qui autrement seraient jetés.

Prévention des fuites et déversements – prendre des mesures pour éviter les fuites, par exemple en installant des pare-éclaboussures et des plateaux d'égouttage autour de l'équipement, modifier les procédures de confinement des unités de nettoyage, améliorer les procédures de drainage, améliorer les procédures d'entreposage ou d'empilage, améliorer les procédures de chargement, de déchargement et de transfert, installer des alarmes de débordement ou des vannes à arrêt automatique, installer des systèmes de récupération de la vapeur et mettre sur pied un programme d'inspection ou de surveillance des sources éventuelles de déversement ou de fuite.

Bonnes pratiques d'exploitation ou formation sur la prévention de la pollution – modifier les calendriers de production pour réduire autant que possible le remplacement de l'équipement et des stocks d'alimentation, améliorer le calendrier d'entretien, la tenue des dossiers ou les procédures appliquées, former les employés à reconnaître les possibilités de prévention de la pollution et à prendre des mesures appropriées en ce sens.

Autres, veuillez préciser – veuillez préciser les activités de prévention de la pollution que vous avez adoptées si elles n'apparaissent pas dans les catégories précédentes.

Question 12) Technologies environnementales

Des exemples sont fournis pour chacune des technologies et chacun des procédés qui figurent à la question 12.

Note : les listes ne sont pas exhaustives.

12.1 Description des systèmes et du matériel énumérés à la Question 12.1 :

- 1. Cogénération** – des systèmes et du matériel utilisés pour produire de la chaleur et de l'électricité à partir de la biomasse (matière organique de sources forestières et agricoles), de déchets et de résidus industriels et d'autres sources de carburant.
- 2. Systèmes ou matériel de carburant de remplacement** – matériel de traitement pour la production ou l'utilisation de biocarburants (éthanol, biodiésel), systèmes de carburants propres (carburants reformulés et carburants oxygénés), technologies des piles à combustible, hydrogène (production, entreposage, distribution et utilisation, infrastructure), et systèmes d'accumulateurs perfectionnés. Matériel industriel et systèmes locomoteurs qui utilisent des carburants de remplacement.
- 3. Systèmes ou matériel de substitutions de carburant** – conversion d'un combustible au carbone, comme le charbon ou le pétrole, à un combustible sans carbone ou à taux de carbone réduit (le gaz naturel, par exemple).
- 4. Récupération / réutilisation d'énergie (p. ex., récupération de chaleur)** – système de conservation au moyen duquel le chauffage des bâtiments ou de l'eau se fait en captant activement la chaleur dérivée, qui autrement serait rejetée dans l'environnement.
- 5. Utilisation de système(s) de gestion ou de contrôle de l'énergie en vue d'améliorer l'efficacité** – fonction de conservation d'énergie qui utilise des ordinateurs, des instruments, du matériel de contrôle et des logiciels pour gérer la consommation d'énergie d'un immeuble sur les plans du chauffage, de la ventilation, de la climatisation, de l'éclairage et des processus liés aux opérations.
- 6. Vérification énergétique effectuée au cours des trois dernières années (2006-2008)** – analyse des systèmes de consommation d'énergie dans une installation et détermination des secteurs où la consommation d'énergie pourrait être réduite.
- 7. Autres systèmes, équipement ou mesures de formation des employés permettant d'accroître le rendement énergétique** – veuillez préciser le matériel ou les systèmes non indiqués à la question 12.1 permettant d'accroître le rendement énergétique ou la conservation de l'énergie. Il peut s'agir, par exemple, de l'installation de matériel de fabrication

plus efficace comme des chaudières, des turbines, des fours; d'équipement de contrôle des processus; de moteurs et de machines à rendement énergétique élevé; de brûleurs à faible taux d'émissions de NO_x.

8. **Petite centrales, mini centrales ou micro centrales hydroélectrique** – Micro centrales = moins de 100 kW; mini centrales = de 100 kW à 1 000 kW (1MW); petites centrales = de 1 MW à 25 MW (50 MW en Colombie-Britannique).
9. **Systèmes ou matériel d'énergie solaire** – systèmes solaires actifs et passifs; systèmes photovoltaïques; génératrices héliothermiques; systèmes de chauffage solaire de l'eau et des bâtiments.
10. **Systèmes ou matériel d'énergie éolienne** – turbines à axe horizontal et/ou vertical, tours et autres types d'équipement utilisés pour produire de l'énergie et de l'électricité.
11. **Énergie de la biomasse** – systèmes et matériel (turbines, chaudières, matériel de traitement) qui utilisent de la matière organique comme des résidus forestiers et agricoles pour produire de l'électricité, de la vapeur ou de la chaleur.
12. **Énergie géothermique** – eau chaude ou vapeur extraite de l'intérieur de la Terre et utilisée pour le fonctionnement de thermopompes géothermiques, le chauffage de l'eau ou la production d'électricité.
13. **Autres systèmes ou équipement d'énergies renouvelables** – veuillez préciser quels sont vos systèmes et quel est votre équipement d'énergies renouvelables s'ils n'apparaissent pas dans les catégories précédentes (p. ex., systèmes et équipement de production d'énergie au moyen de systèmes de conversion d'énergie des vagues, d'énergie marémotrice et d'énergie thermique des mers).

Question 13) Pratiques de gestion environnementale

1. **Un système de gestion environnementale** est une structure de gestion qui permet à l'organisation d'évaluer et de contrôler les incidences environnementales de ses activités.
2. Les termes **gestion du cycle de vie** et **évaluation du cycle de vie** renvoient aux outils permettant de cerner et de mesurer les incidences directes et indirectes sur l'environnement ainsi que sur l'énergie et les ressources associées à la conception, à la production, à l'utilisation et à l'élimination finale d'un produit, d'un procédé ou d'un service. Le terme **conception écologique** désigne l'intégration des considérations environnementales lors de la conception, la production, la distribution, l'utilisation des produits et à la fin du cycle de vie des produits.
3. Les normes **ISO 14064** sont de nouvelles normes et directives internationales reconnues par l'Association canadienne de normalisation et élaborées par l'Organisation internationale de normalisation. Cette norme vise à permettre aux organismes du secteur privé et aux administrations publiques de mesurer, déclarer et vérifier les émissions de gaz à effet de serre au moyen de pratiques exemplaires approuvées à l'échelle internationale.
4. La famille **ISO 14000** (ISO 14001... ISO14063 inclusivement) de gestion environnementale est un ensemble de normes et de lignes directrices reconnu à l'échelle internationale, élaboré par l'Organisation internationale de normalisation. Ces normes portent principalement sur les systèmes de gestion environnementale.
5. **Un plan de prévention de la pollution** vise à respecter ou dépasser la conformité et à améliorer l'efficacité et la performance environnementale d'un établissement, d'une opération particulière ou d'un produit précis.
6. Le terme **mesures volontaires** englobe les règles sur les pratiques environnementales, les lignes directrices, les objectifs en matière de réduction des émissions et des déchets et les accords environnementaux conclus avec les administrations publiques.
7. Le terme **acquisition de produits écologiques** désigne les achats de produits et services qui réduisent au minimum les incidences environnementales comparativement aux produits et services ayant des exigences de rendement similaires. Les coûts et les incidences environnementales des produits à diverses étapes de leur cycle de vie entrent en ligne de compte, notamment le procédé de fabrication utilisé (y compris les matières premières), le transport, l'entreposage, la manutention ainsi que l'utilisation et l'élimination du produit.
8. Les **programmes d'éco-étiquetage des produits**, comme Choix environnemental (administré par TerraChoice Environmental Services Inc. pour le compte d'Environnement Canada), sont des programmes qui visent à encourager les fabricants et les fournisseurs à mettre au point des produits et services plus écologiques et à aider les consommateurs à repérer les produits et services moins dommageables pour l'environnement.
9. On entend par **gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement** l'inclusion de normes environnementales dans la planification et la gestion d'activités ayant trait à la recherche de fournisseurs et à l'approvisionnement, à la conversion ainsi qu'à toutes les activités de gestion de la logistique. Elle englobe aussi la coordination et la collaboration avec des partenaires intermédiaires, y compris des fournisseurs, des intermédiaires, des prestataires de services tiers et des clients. La gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement intègre la gestion environnementale de l'offre et de la demande au sein des entreprises ou entre celles-ci.